

Questions de parenté: un parcours

Conférence de
Françoise Héritier

Ens LSH, mars 2004

Présentation par Christine Détrez

-
- « Il faut faire franchir de hauts barrages pour faire comprendre que ce dont nous parlons ne réfère pas à des autres totalement exotiques, étrangers à nous mêmes, à des mentalités archaïques, à des modes de vie disparus, ni même à des survivances, mais à nous mêmes, à notre propre société, à nos propres réactions, comportements et représentations »

F. Héritier, Masculin/Féminin

Un parcours consacré aux recherches sur la parenté

Premiers pas

- Découverte de systèmes de parenté différents du nôtre chez les Mossi et les Samo

Premiers pas

- Découverte de systèmes de parenté différents du nôtre chez les Mossi et les Samo
- De l'ignorance à la découverte à marche forcée des structures de parenté

Premiers pas

- Découverte de systèmes de parenté différents du nôtre
- De l'ignorance à la découverte à marche forcée des structures de parenté
- Identification des systèmes de parenté omaha et crow

Les systèmes de parenté omaha et crow

- Des systèmes de parenté obliques et patrilineaires (version omaha) ou matrilineaires (version crow)

Les systèmes de parenté omaha et crow

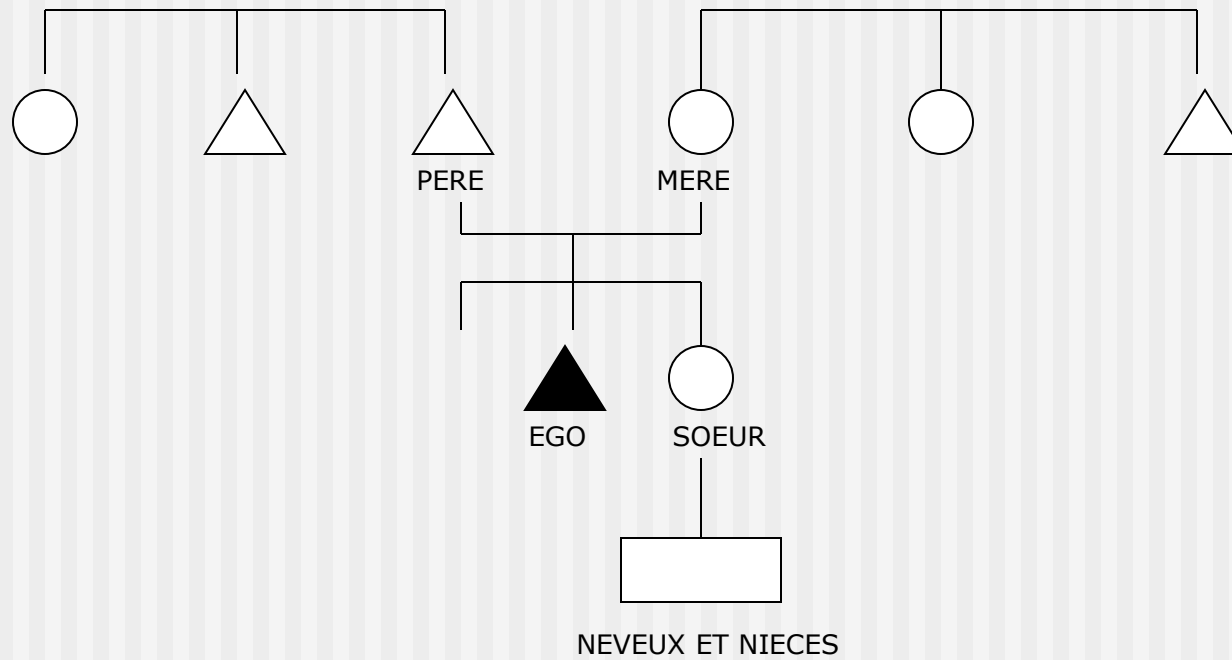
- Des systèmes de parenté obliques et patrilineaires (version omaha) ou matrilineaires (version crow)
- Des systèmes semi-complexes sur le plan de l'alliance, car ils comportent un jeu complexe d'interdits portant sur des classes de parents définis par une appartenance lignagère et générationnelle

Les systèmes de parenté omaha et crow

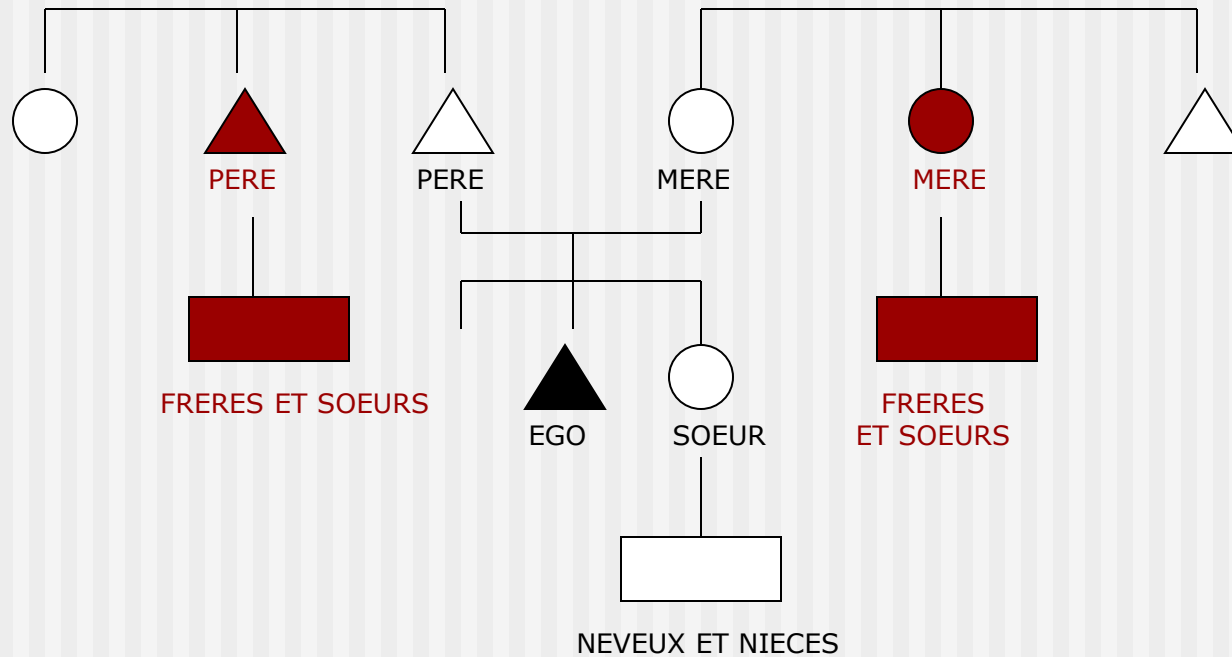
- Des systèmes de parenté obliques et patrilineaires (version omaha) ou matrilineaires (version crow)
- Des systèmes semi-complexes sur le plan de l'alliance car ils comportent un jeu complexe d'interdits portant sur des classes de parents définis par une appartenance lignagère et générationnelle
- Un double décalage dans les générations, caractéristique d'un système oblique

Schéma du système de parenté omaha

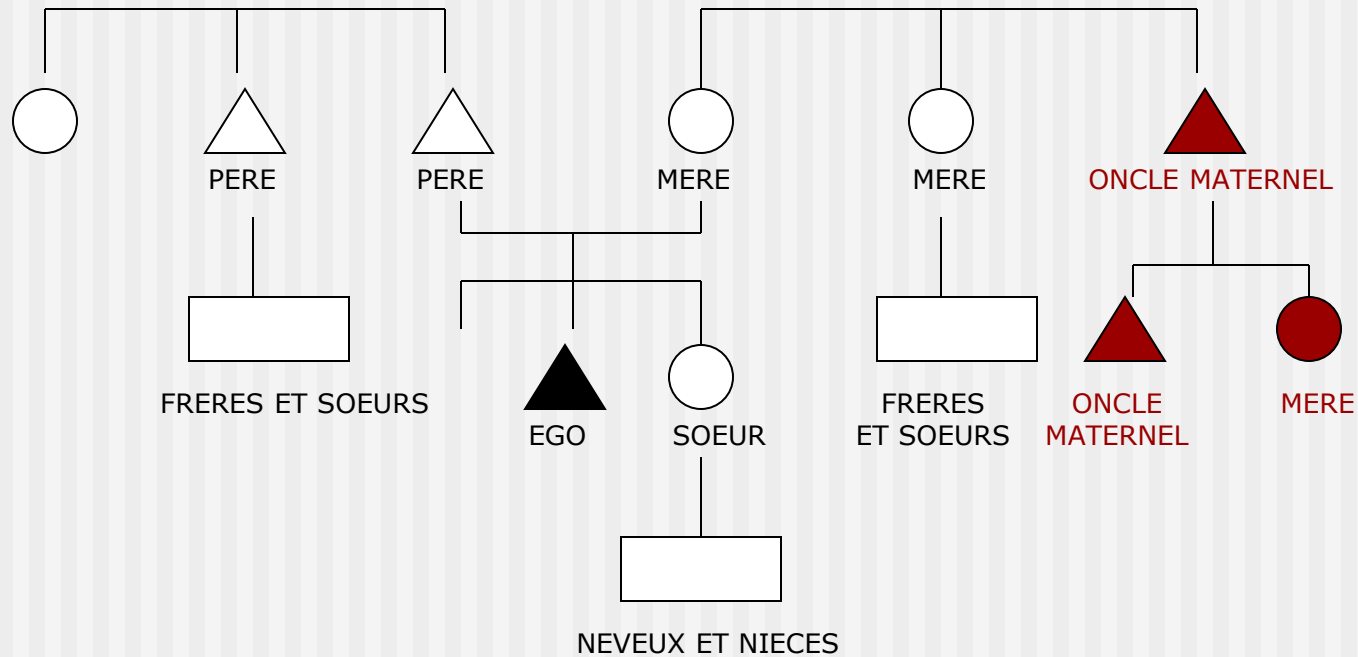
Par tradition, EGO est représenté au masculin...



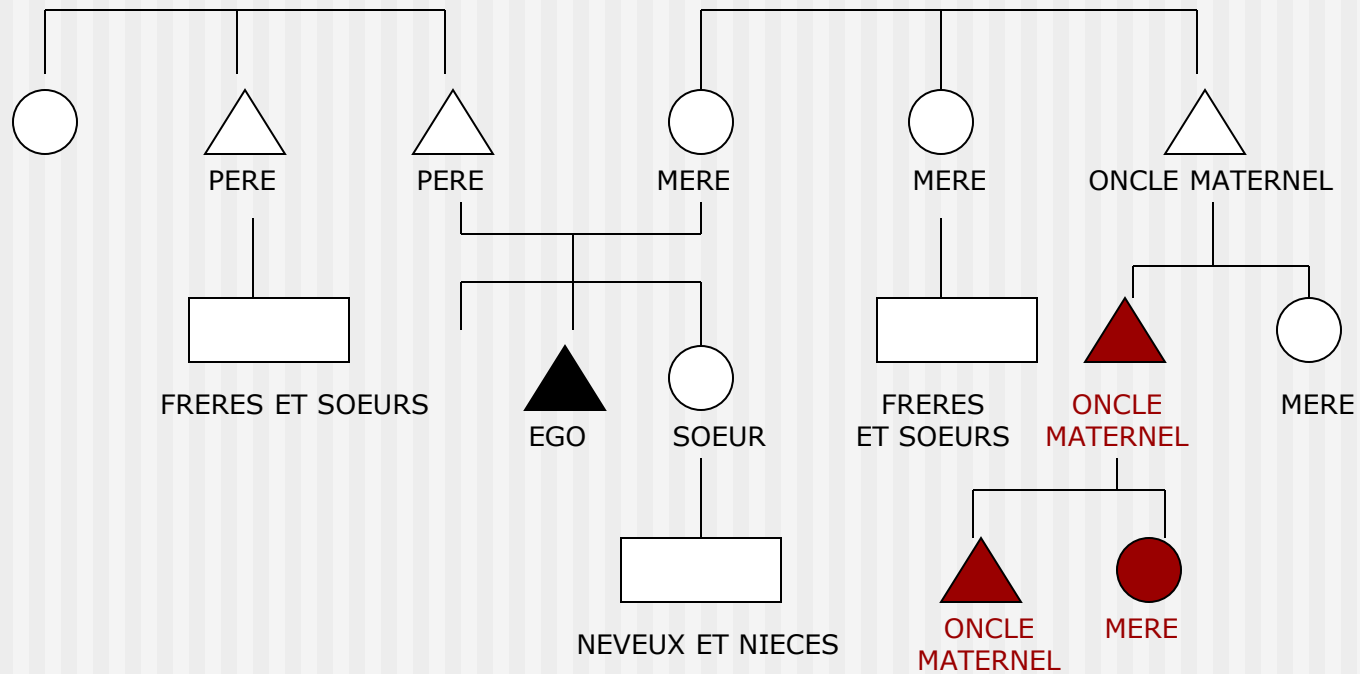
Les enfants des « parallèles » sont des frères et sœurs pour EGO ...



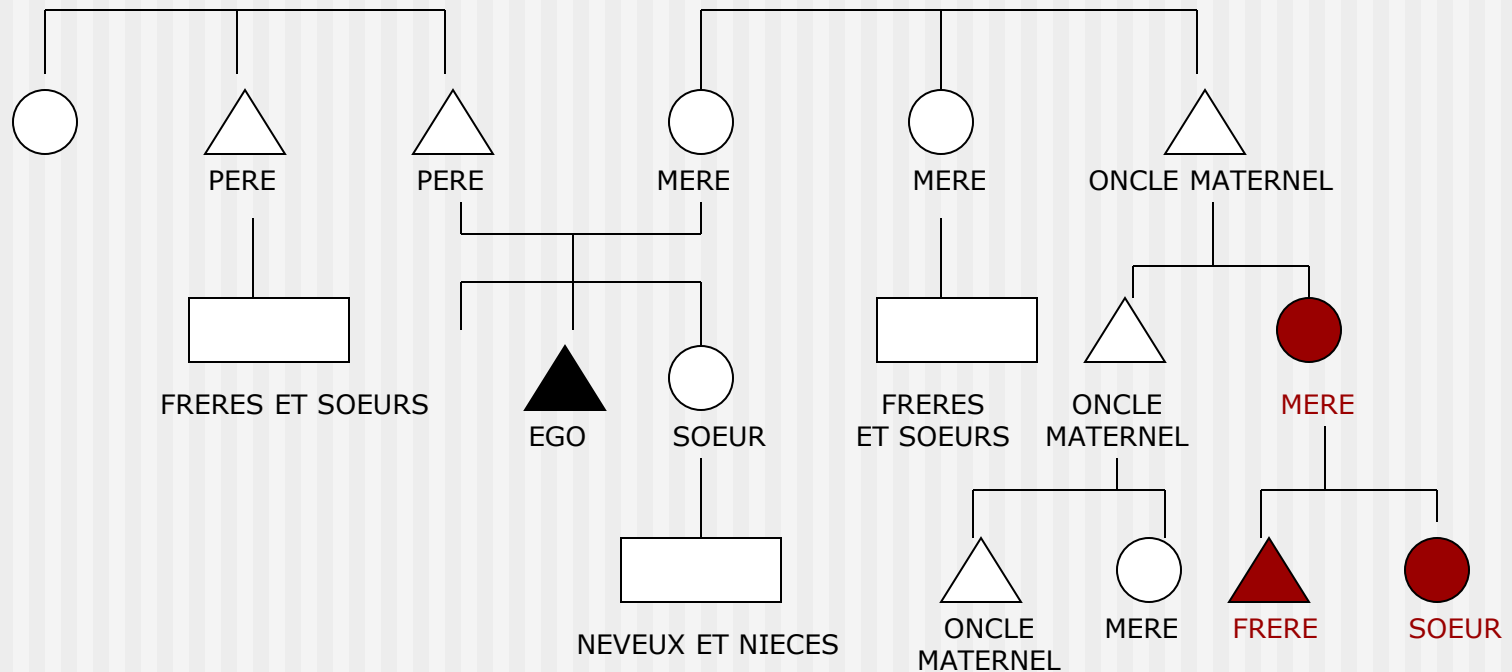
L'oncle maternel donne naissance à un oncle maternel et une mère ...



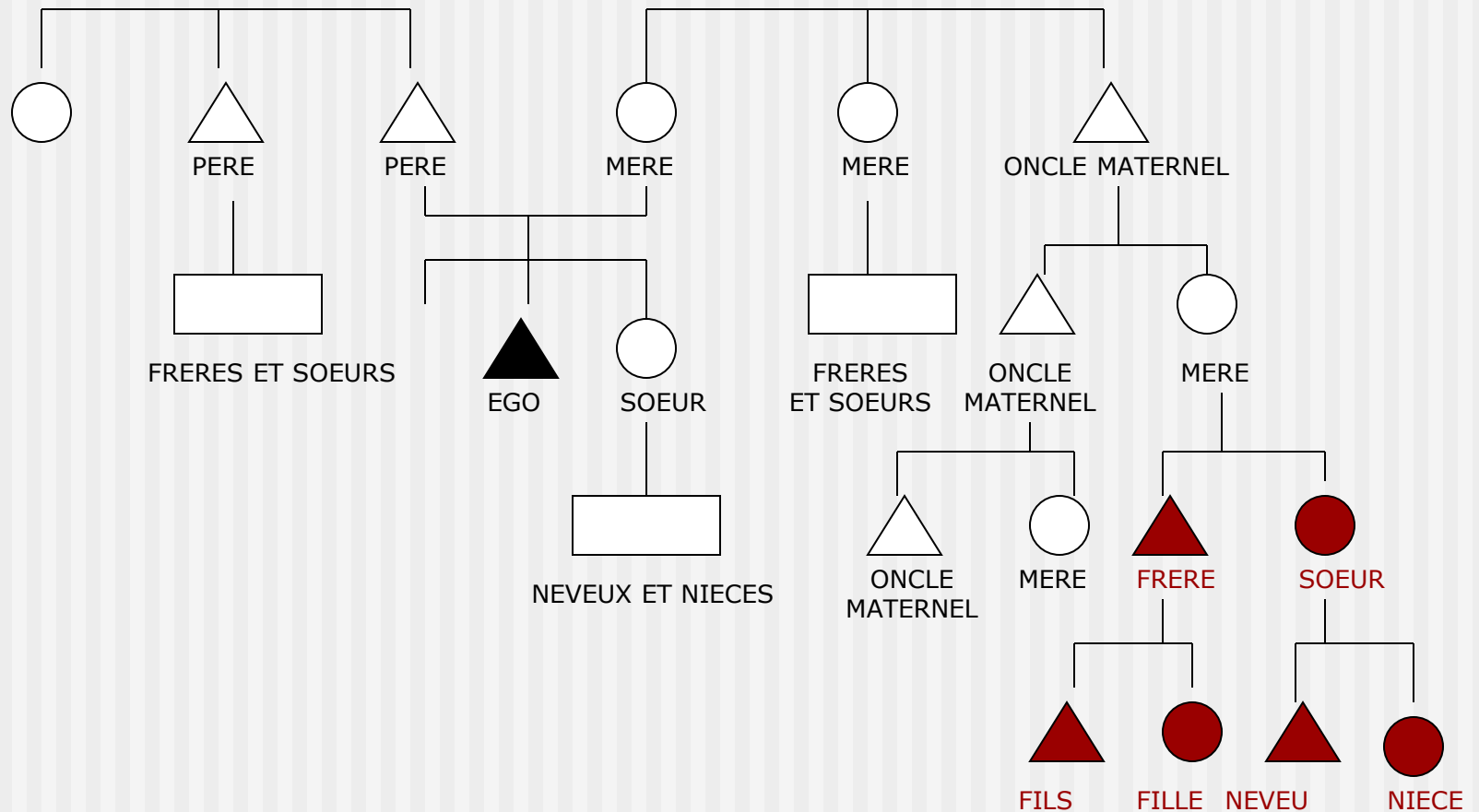
... et il en va de même à chaque génération



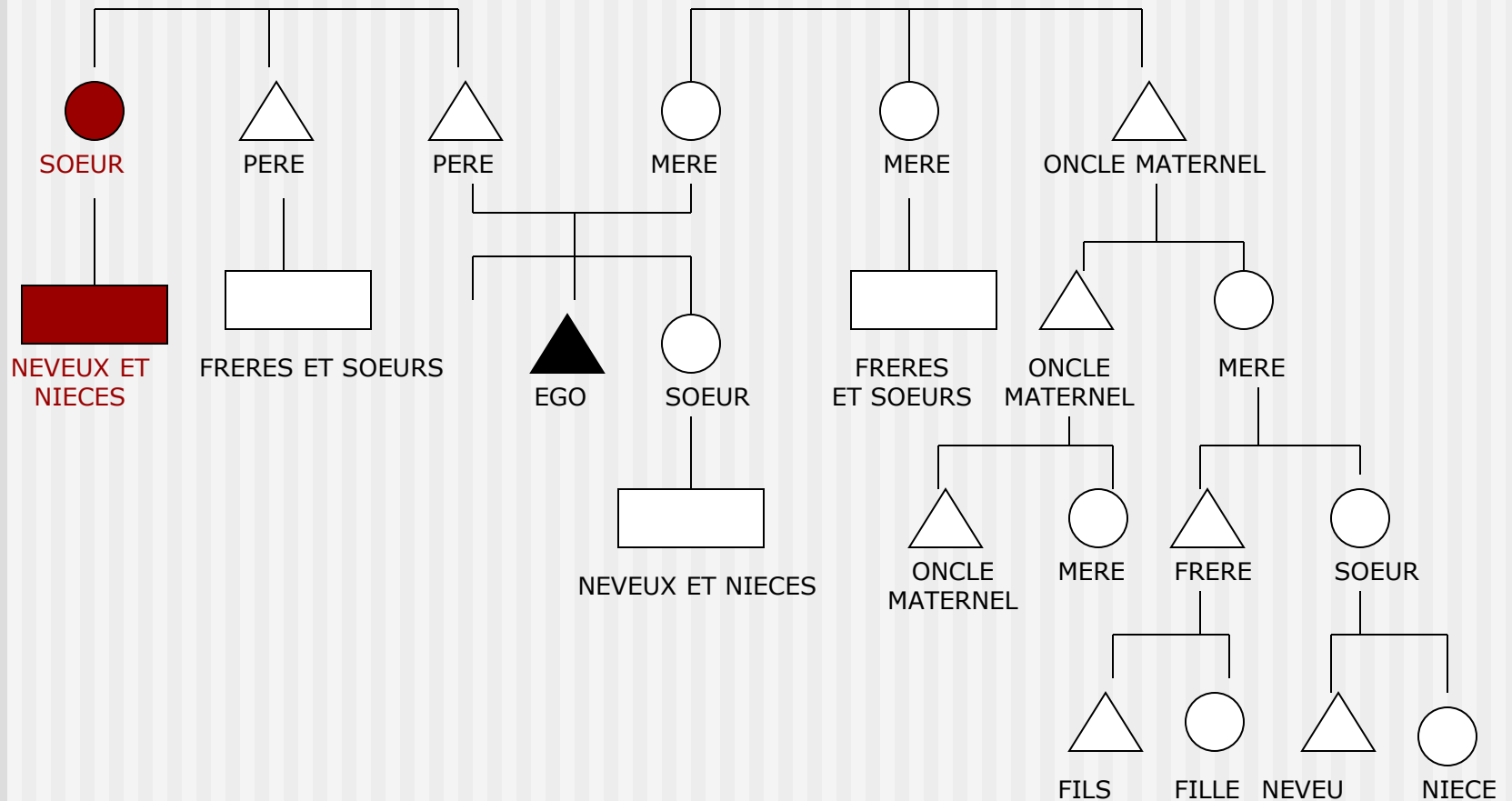
Les femmes qu'EGO appelle mère donnent naissance à des frères et sœurs ...



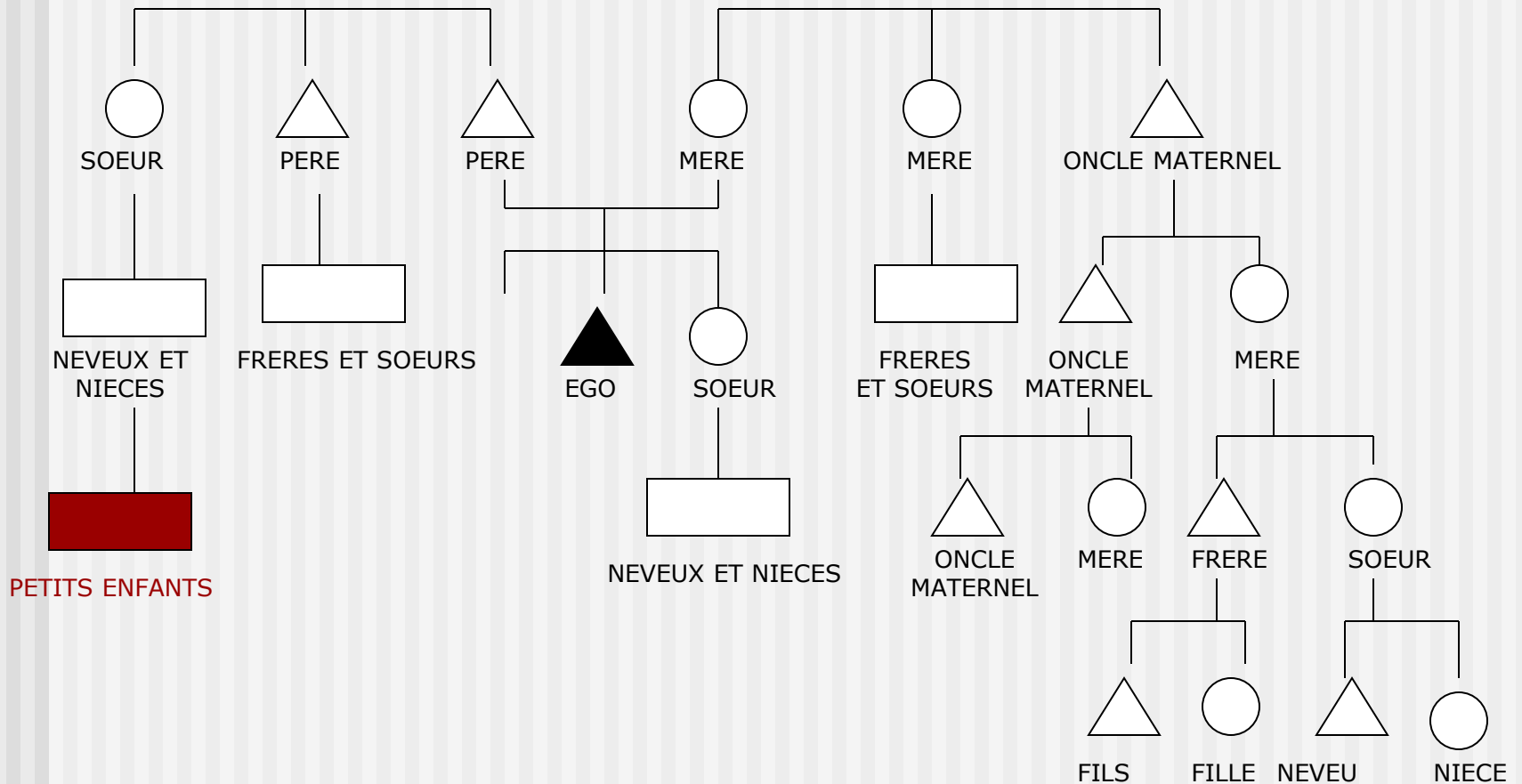
... les enfants de celui qu'il appelle frère sont ses enfants, les enfants de celle qu'il appelle sœur sont ses neveux et nièces...



La sœur du père est pour EGO une sœur, ses enfants sont des neveux et nièces ...



... dont les enfants sont pour EGO des petits-enfants.



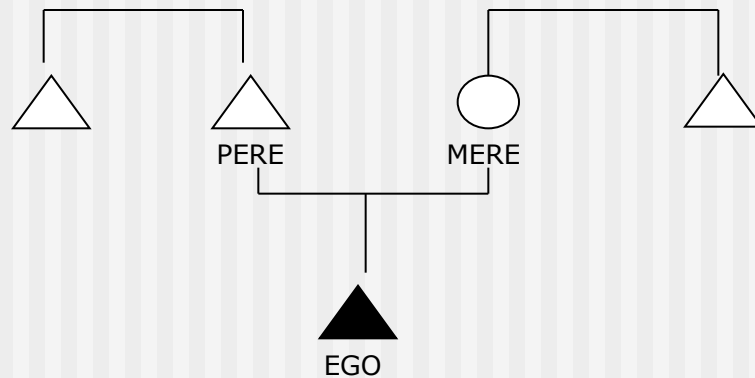
Une première interrogation :

- Quel est le moteur assez puissants pour générer ce type de terminologie, commune à des groupes humains qui n'ont entre eux aucun contact ?

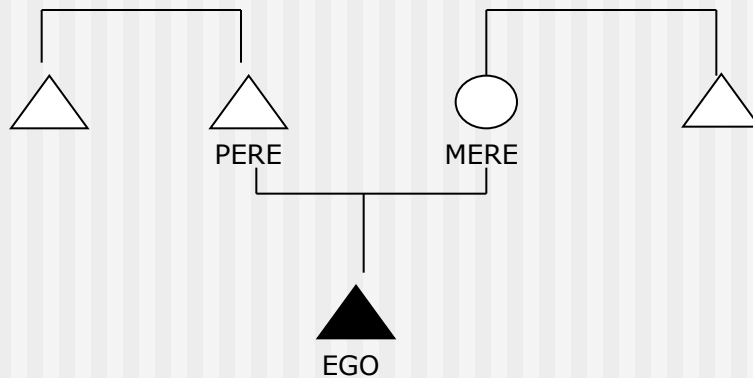
-
- Les anthropologues reconnaissent que le traitement par EGO des germains de ses propres parents est à l'origine des grands types structurels de parenté...

-
- ... mais ils n'expliquent pas pourquoi certaines combinaisons logiquement possibles n'existent dans aucune société

Les grands types structurels de parenté découlent du traitement par EGO des germains parallèles et croisés des parents

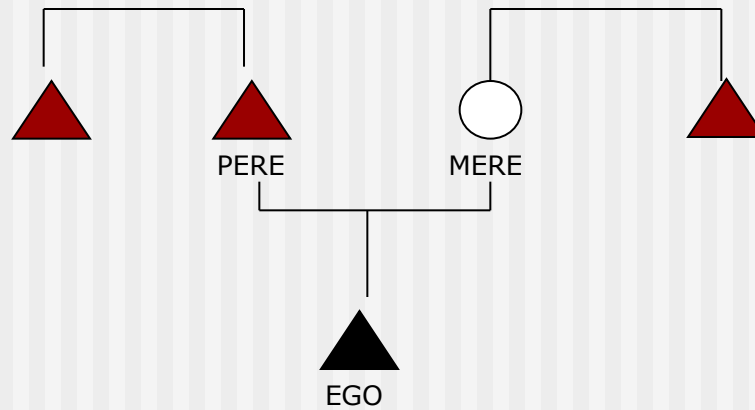


Les grands types structurels de parenté découlent du traitement par EGO des germains parallèles et croisés des parents



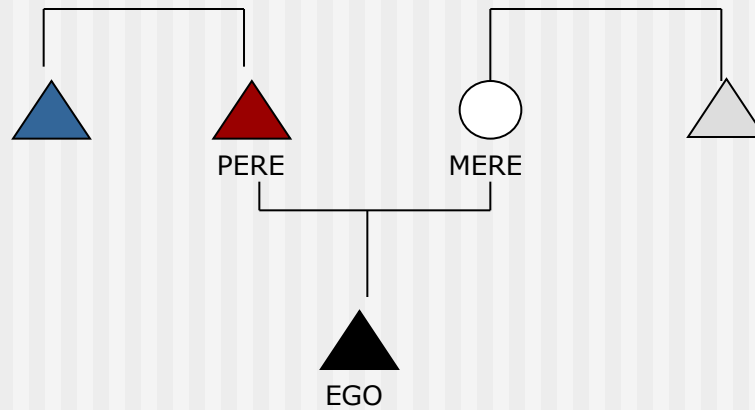
Par convention et par tradition, on ne représente les choses que du point de vue des frères des parents

1. Le système hawaïen



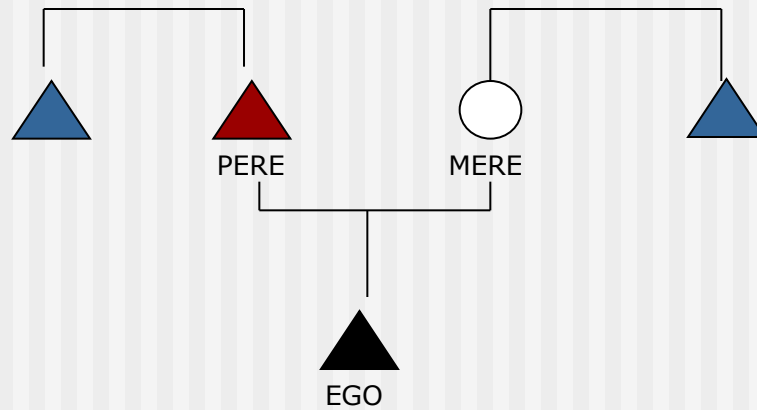
- frère du père = père = frère de la mère

2. Le système soudanais



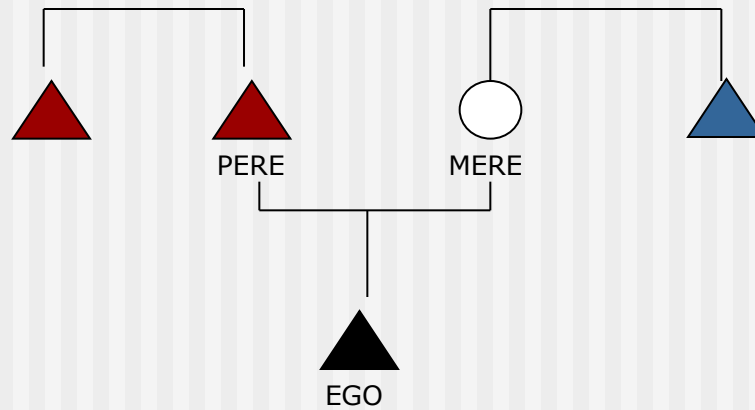
- frère du père \neq père \neq frère de la mère

3. Notre système



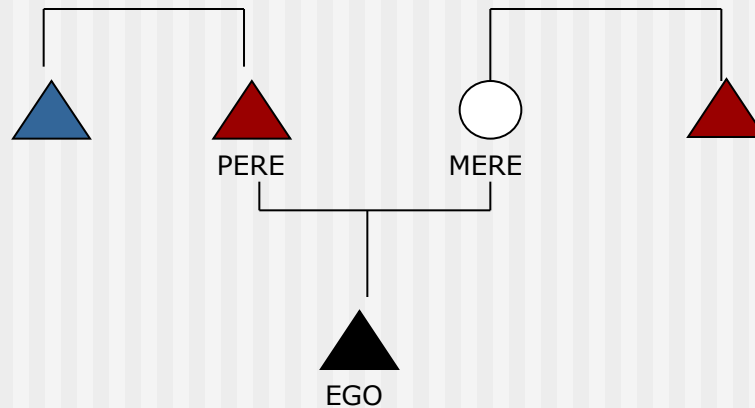
- [frère du père = frère de la mère] ≠ père

4. Le système iroquois crow et omaha



- [frère du père = père] ≠ frère de la mère

5. Cette situation, pourtant structurellement et logiquement possible, n'existe pas...



- [frère de la mère = père] ≠ frère du père

-
- Un tel système engendrerait une série de situations dont on sait qu'en réalité elles n'existent pas...

-
- Un tel système engendrerait une série de situations dont on sait qu'en réalité elles n'existent pas...
 - ... comme « l'amitalocalité », fait de résider chez sa tante paternelle.

-
- Un tel système engendrerait une série de situations dont on sait qu'en réalité elles n'existent pas...
 - ... comme « l'amitalocalité », fait de résider chez sa tante paternelle.
 - Mais la question du « pourquoi » n'était posée ni par les anthropologues

-
- Un tel système engendrerait une série de situations dont on sait qu'en réalité elles n'existent pas...
 - ... comme « l'amitalocalité », fait de résider chez sa tante paternelle.
 - Mais la question du « pourquoi » n'était posée ni par les anthropologues
 - Ni par ceux qui, pratiquant ces systèmes, n'ont pas conscience du ressort qui les anime

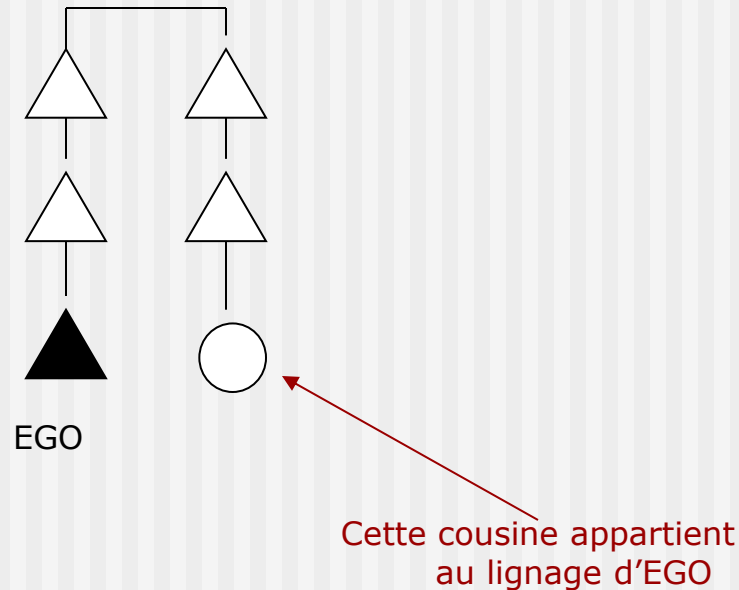
Une deuxième interrogation :

Une deuxième interrogation :

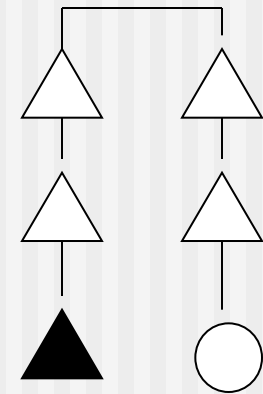
- Cette interrogation est suscitée par le relevé des interdits matrimoniaux chez les Samo (interdits multiples, toujours formulés au masculin)

Le lignage patrilinéaire passe par une chaîne exclusivement masculine

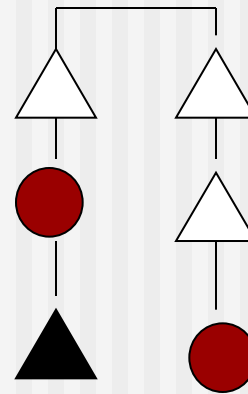
Le lignage patrilinéaire passe par une chaîne exclusivement masculine



Le lignage patrilinéaire passe par une chaîne exclusivement masculine



EGO



EGO

Cette cousine appartient
au lignage de la mère d'EGO

Les règles de l'alliance

- Un homme ne peut prendre femme dans son propre lignage, ni dans celui de sa mère, ni dans ceux de ses deux grands-mères...

Les règles de l'alliance

- Un homme ne peut prendre femme dans son propre lignage, ni dans celui de sa mère, ni dans ceux de ses deux grands-mères...
- ... ni dans les quatre mêmes lignages de référence de ses précédentes épouses

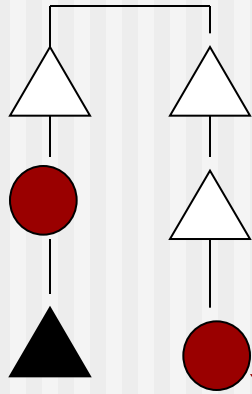
Les règles de l'alliance

- Un homme ne peut prendre femme dans son propre lignage, ni dans celui de sa mère, ni dans ceux de ses deux grands-mères...
- ... ni dans les quatre mêmes lignages de référence de ses précédentes épouses
- ... ni dans le lignage de quelqu'un qu'il appelle « père » ou « frère », ou dans un lignage dans lequel un « père » ou un « frère » a déjà pris une épouse...

Les règles de l'alliance

- Un homme ne peut prendre femme dans son propre lignage, ni dans celui de sa mère, ni dans ceux de ses deux grands-mères...
- ... ni dans les quatre mêmes lignages de référence de ses précédentes épouses
- ... ni dans le lignage de quelqu'un qu'il appelle « père » ou « frère », ou dans un lignage dans lequel un « père » ou un « frère » a déjà pris une épouse...
- ... ni dans le lignage de quelqu'un qui partage avec lui une même lignage maternel, ou grand-maternel ou dont les lignages fondamentaux sont ses lignages maternels ou grand-maternels

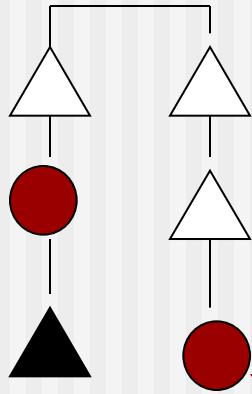
Partage et appartenance



Cette cousine appartient
au lignage de la mère d'EGO

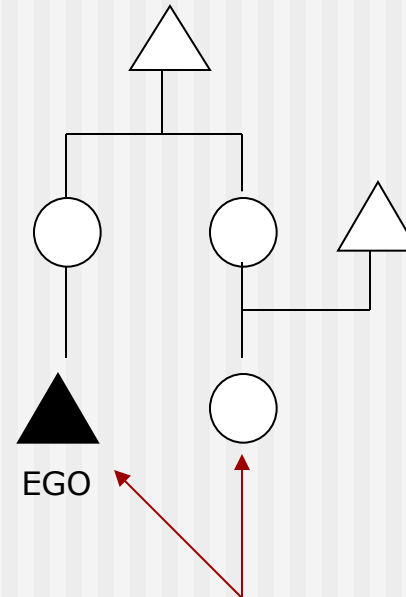
PARTAGE

Partage et appartenance



Cette cousine appartient
au lignage de la mère d'EGO

PARTAGE



Cet homme et cette femme n'appartiennent pas au même
lignage paternel mais ils partagent un même lignage
maternel : le mariage entre eux est interdit.

APPARTENANCE

Comment peuvent fonctionner des systèmes comportant une telle masse d'interdits ?

L'hypothèse de la « turbulence » selon Claude Levi-Strauss

- « A chaque fois qu'une ligne de descendance a été sélectionnée pour fournir un conjoint à un membre homme ou femme d'une autre ligne de descendance, tous les individus de la ligne qui a fourni ce conjoint sont exclus du choix pour la deuxième, celle qui a reçu le conjoint, au moins pendant plusieurs générations. Or si le processus se répète à chaque mariage, le résultat ne peut être qu'une **turbulence** permanente, au rebours des régularités engendrées par le mariage asymétrique des *Structures élémentaires de la parenté* » Huxley Memorial Lecture (1965)

L'hypothèse de la « turbulence » selon Claude Levi-Strauss

- « A chaque fois qu'une ligne de descendance a été sélectionnée pour fournir un conjoint à un membre homme ou femme d'une autre ligne de descendance, tous les individus de la ligne qui a fourni ce conjoint sont exclus du choix pour la deuxième, celle qui a reçu le conjoint, au moins pendant plusieurs générations. Or si le processus se répète à chaque mariage, le résultat ne peut être qu'une **turbulence** permanente, au rebours des régularités engendrées par le mariage asymétrique des *Structures élémentaires de la parenté* » Huxley Memorial Lecture (1965)
- Pour vérifier cette hypothèse de la turbulence, qui oblige à chercher toujours plus loin son conjoint, il proposait d'utiliser de calculs mathématiques ou des simulations informatiques, pour constater si malgré tout des régularités étaient observables...

Comment vérifier cette hypothèse ?

- Les observations sur le terrain montrent un taux élevé d'endogamie locale entre trois villages fortement liés

Comment vérifier cette hypothèse ?

- Les observations sur le terrain montrent un taux élevé d'endogamie locale entre trois villages fortement liés
- Ce qui est confirmé par des relevés généalogiques systématiques

Comment vérifier cette hypothèse ?

- Les observations sur le terrain montrent un taux élevé d'endogamie locale entre trois villages fortement liés
- Ce qui est confirmé par des relevés généalogiques systématiques
- Ces relevés confirment par ailleurs l'observance des règles matrimoniales

Comment vérifier cette hypothèse ?

- Les observations sur le terrain montrent un taux élevé d'endogamie locale entre trois villages fortement liés
- Ce qui est confirmé par des relevés généalogiques systématiques
- Ces relevés confirment par ailleurs l'observance des règles matrimoniales
- La création d'un traitement informatique approprié permet de tester les hypothèses formulées

Retour sur la première interrogation : celle du moteur expliquant les systèmes-type de parenté

Retour sur la première interrogation : celle du moteur expliquant les systèmes-type de parenté

- La germanité crée un rapport d'équivalence entre enfants des mêmes parents

Retour sur la première interrogation : celle du moteur expliquant les systèmes-type de parenté

- La germanité crée un rapport d'équivalence entre enfants des mêmes parents
- Entre parents et enfants, l'antériorité de la naissance crée une relation de dépendance

Retour sur la première interrogation : celle du moteur expliquant les systèmes-type de parenté

- La germanité crée un rapport d'équivalence entre enfants des mêmes parents
- Entre parents et enfants, l'antériorité de la naissance crée une relation de dépendance
- La germanité est travaillée par deux principes de différenciation : les germains ne sont pas de même sexe, et ils ne sont pas nés au même moment.

Retour sur la première interrogation : celle du moteur expliquant les systèmes-type de parenté

- La germanité crée un rapport d'équivalence entre enfants des mêmes parents
- Entre parents et enfants, l'antériorité de la naissance crée une relation de dépendance
- La germanité est travaillée par deux principes de différenciation : les germains ne sont pas de même sexe, et ils ne sont pas nés au même moment.
- Sur la base de ces deux principes de différenciation se créent des rapports hiérarchiques.

La valence différentielle des sexes

La valence différentielle des sexes

- C'est la place différente des deux sexes sur une table des valeurs

La valence différentielle des sexes

- C'est la place différente des deux sexes sur une table des valeurs
- C'est un rapport que l'on peut représenter de la façon suivante :

Parents

enfants

La valence différentielle des sexes

- C'est la place différente des deux sexes sur une table des valeurs
- C'est un rapport que l'on peut représenter de la façon suivante :

Parents aîné
enfants cadet

La valence différentielle des sexes

- C'est la place différente des deux sexes sur une table des valeurs
- C'est un rapport que l'on peut représenter de la façon suivante :

Parents aîné $\left[\begin{array}{c} \text{masculin} \\ \text{féminin} \end{array} \right]$
enfants cadet

La valence différentielle des sexes

- C'est la place différente des deux sexes sur une table des valeurs
- C'est un rapport que l'on peut représenter de la façon suivante :

Parents aîné $\left[\begin{array}{c} \text{masculin} \\ \text{féminin} \end{array} \right]$ antérieur
enfants cadet $\left[\begin{array}{c} \text{masculin} \\ \text{féminin} \end{array} \right]$ postérieur

La valence différentielle des sexes

- C'est la place différente des deux sexes sur une table des valeurs
- C'est un rapport que l'on peut représenter de la façon suivante :

Parents aîné $\left[\begin{array}{l} \text{masculin} \\ \text{féminin} \end{array} \right]$ antérieur supérieur
enfants cadet $\left[\begin{array}{l} \text{masculin} \\ \text{féminin} \end{array} \right]$ postérieur inférieur

- C'est ce principe qui est le moteur de la différenciation de systèmes-types de parenté...

Trois façons de concevoir le rapport frère-sœur

Trois façons de concevoir le rapport frère-sœur

- Une absence de hiérarchie visible

Trois façons de concevoir le rapport frère-sœur

- Une absence de hiérarchie visible
- Un vecteur orienté du frère vers la sœur

Trois façons de concevoir le rapport frère-sœur

- Une absence de hiérarchie visible
- Un vecteur orienté du frère vers la sœur
- Un vecteur orienté de la sœur vers le frère

Trois façons de concevoir le rapport frère-sœur

- Une absence de hiérarchie visible : c'est le cas des systèmes hawaïens, eskimos et soudanais. La terminologie ne fait apparaître aucune hiérarchie entre les frères et sœurs, même si cette hiérarchie est présente ailleurs que dans la terminologie, et apparaît parfois dans certains détails du système.

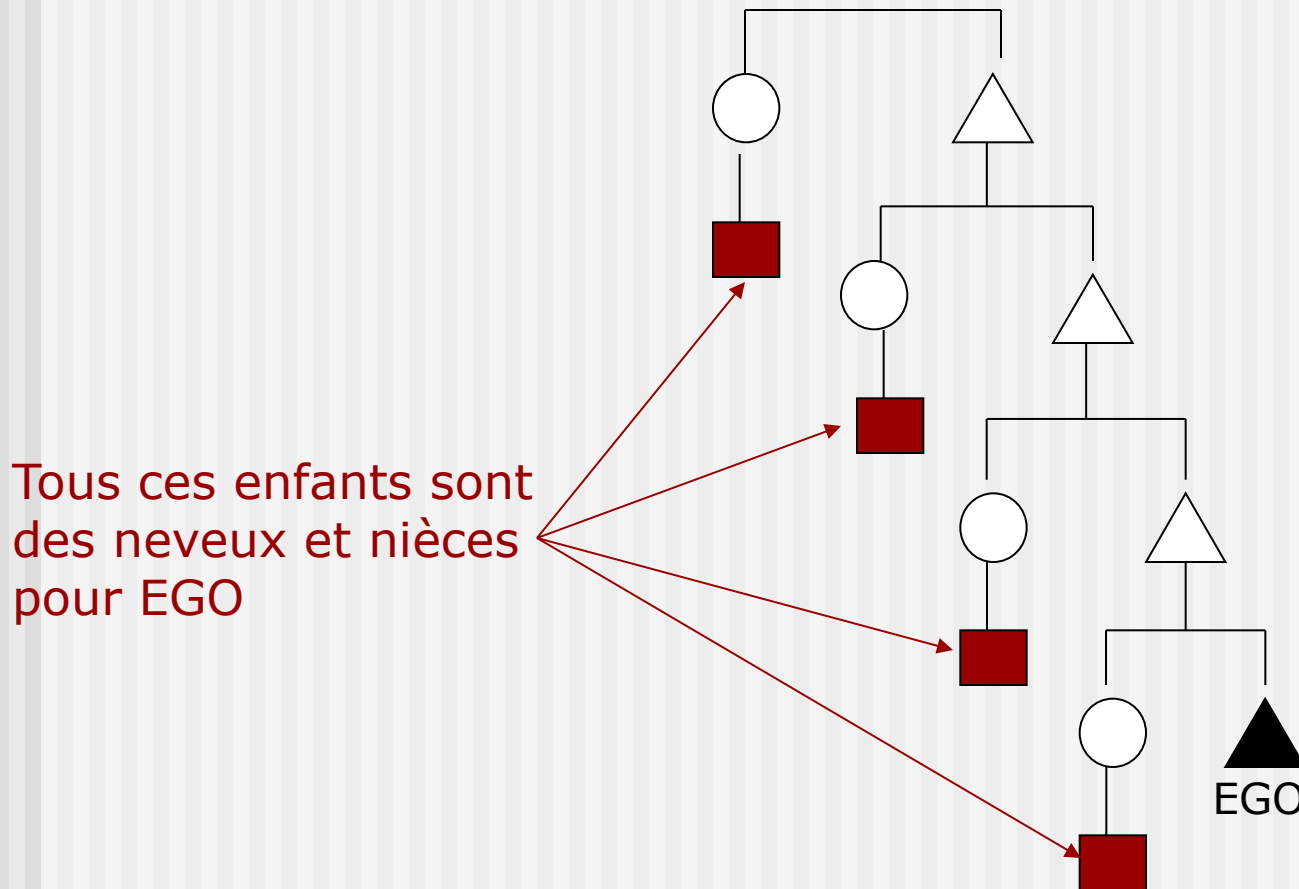
Trois façons de concevoir le rapport frère-sœur

- Une absence de hiérarchie visible
- Un vecteur orienté de la sœur vers le frère : il est associé à la filiation matrilineaire et au système de parenté de type crow, mais il est rare qu'il exprime jusqu'au bout la supériorité implicite du féminin sur le masculin établie par le rapport de germanité

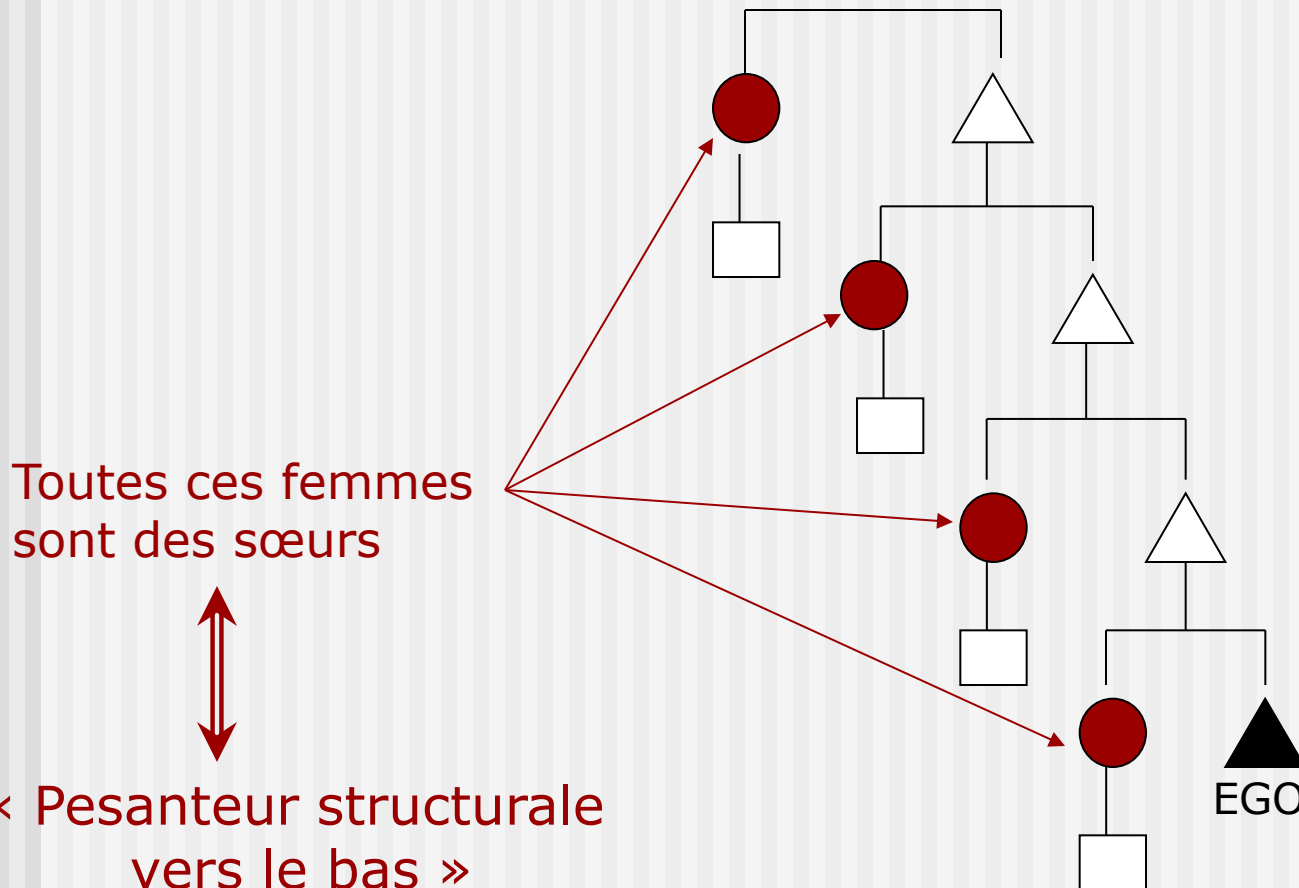
Trois façons de concevoir le rapport frère-sœur

- Une absence de hiérarchie visible
- Un vecteur orienté de la sœur vers le frère
- Un vecteur orienté du frère vers la sœur, ce qui est le cas du système omaha, et de systèmes surtout patrilinéaires. Là, on va jusqu'au bout de la prééminence exprimée dans la terminologie

Dans un tel système toutes les femmes du lignage sont pour EGO des sœurs qui donnent naissance à des neveux et nièces



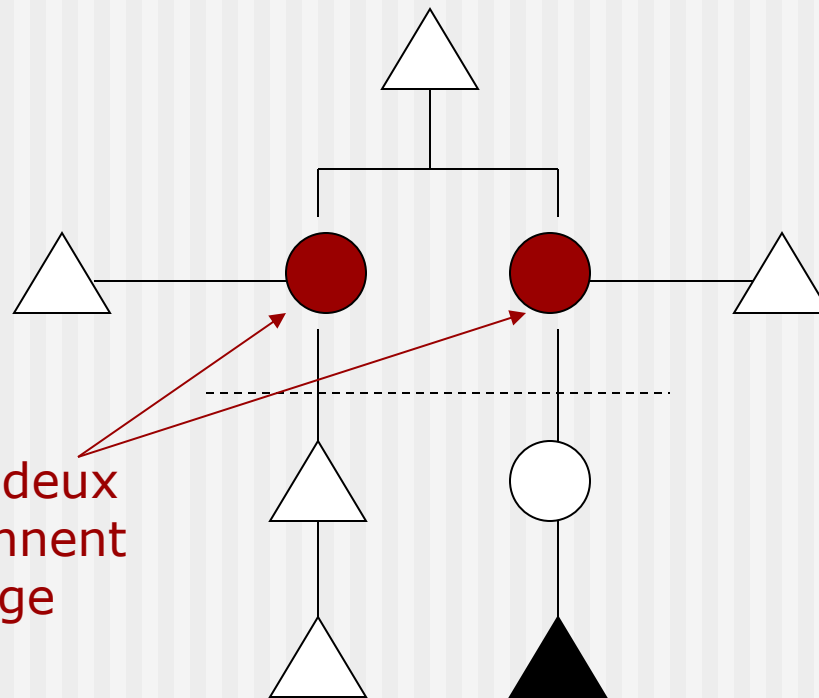
Dans un tel système toutes les femmes du lignage sont pour EGO des sœurs qui donnent naissance à des neveux et nièces



Cette pesanteur structurale vers le bas n'est pas simplement interne au groupe lignager...

Cette pesanteur structurale vers le bas n'est pas simplement interne au groupe lignager...

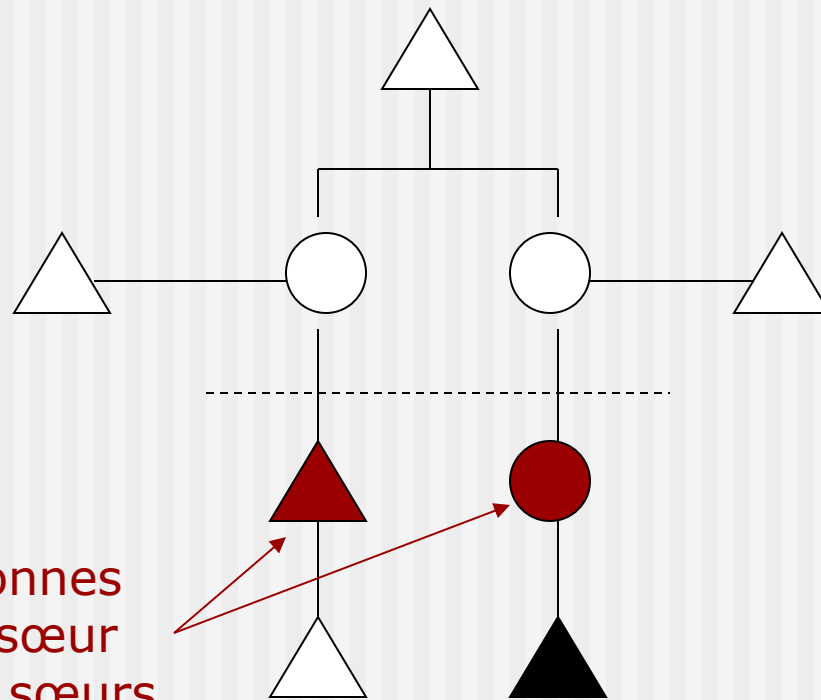
- ...puisqu'une même terminologie s'applique à des consanguins qui ne sont pas membres de la lignée



Les enfants de ces deux femmes n'appartiennent pas au même lignage

Cette pesanteur structurale vers le bas n'est pas simplement interne au groupe lignager...

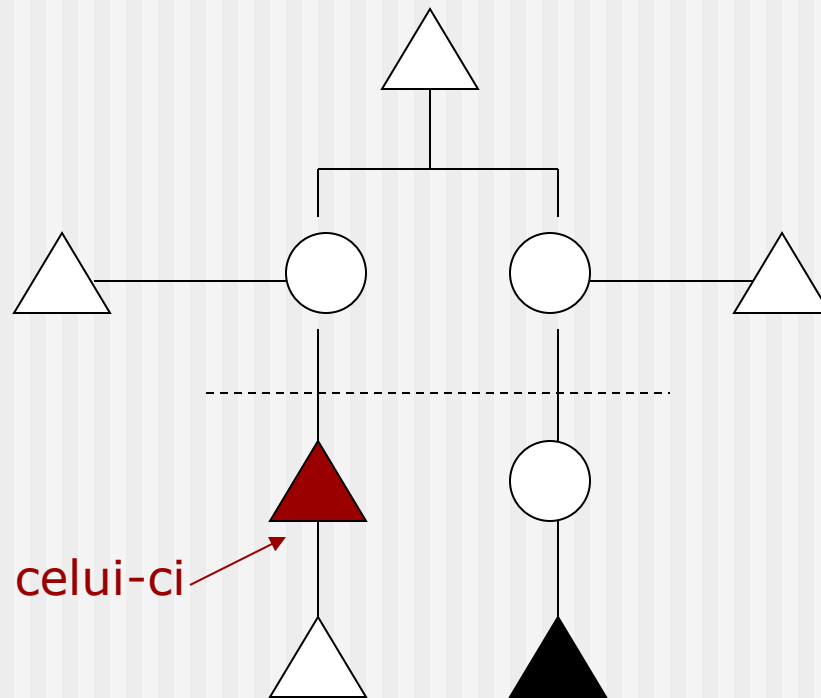
- ...puisque'une même terminologie s'applique à des consanguins qui ne sont pas membres de la lignée



Mais ces deux personnes s'appellent frère et sœur car leurs mère sont sœurs

Cette pesanteur structurale vers le bas n'est pas simplement interne au groupe lignager...

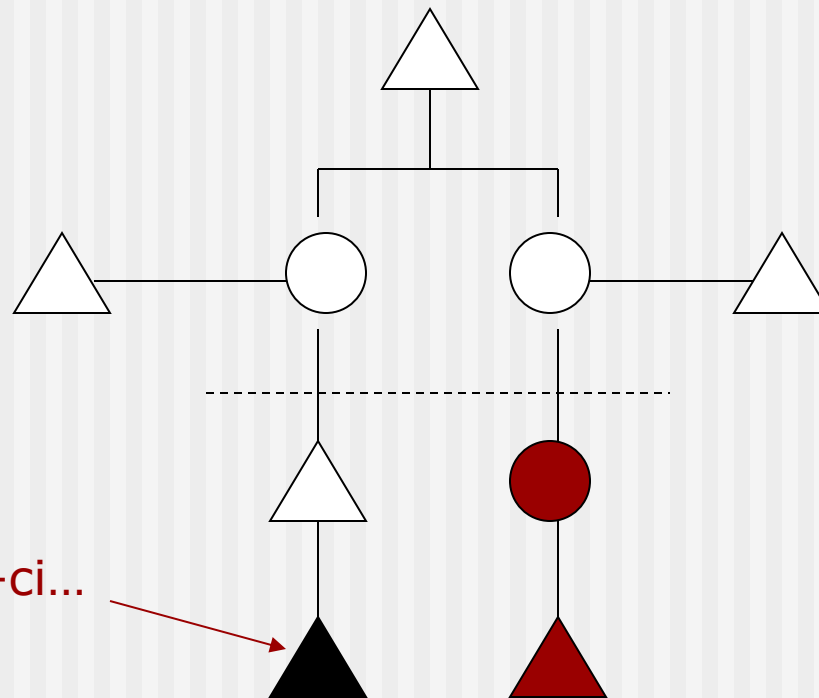
- ...puisque'une même terminologie s'applique à des consanguins qui ne sont pas membres de la lignée



Et donc Ego appelle celui-ci
mon oncle maternel

Cette pesanteur structurale vers le bas n'est pas simplement interne au groupe lignager...

- ...puisque'une même terminologie s'applique à des consanguins qui ne sont pas membres de la même lignée

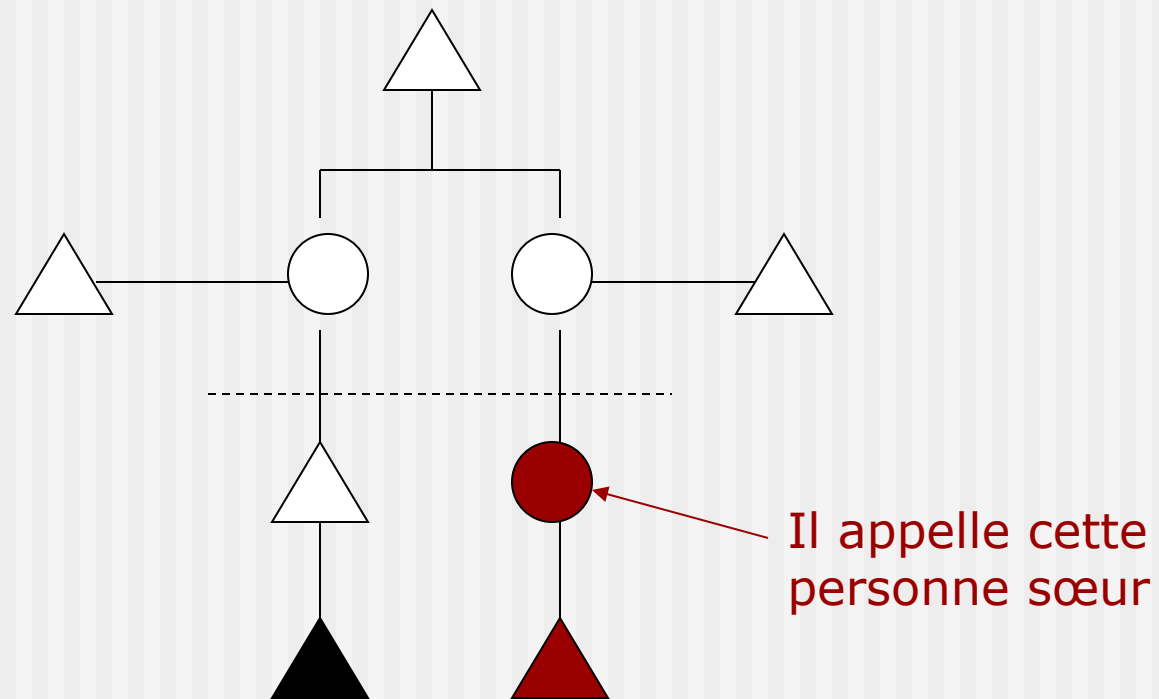


Si EGO est celui-ci...



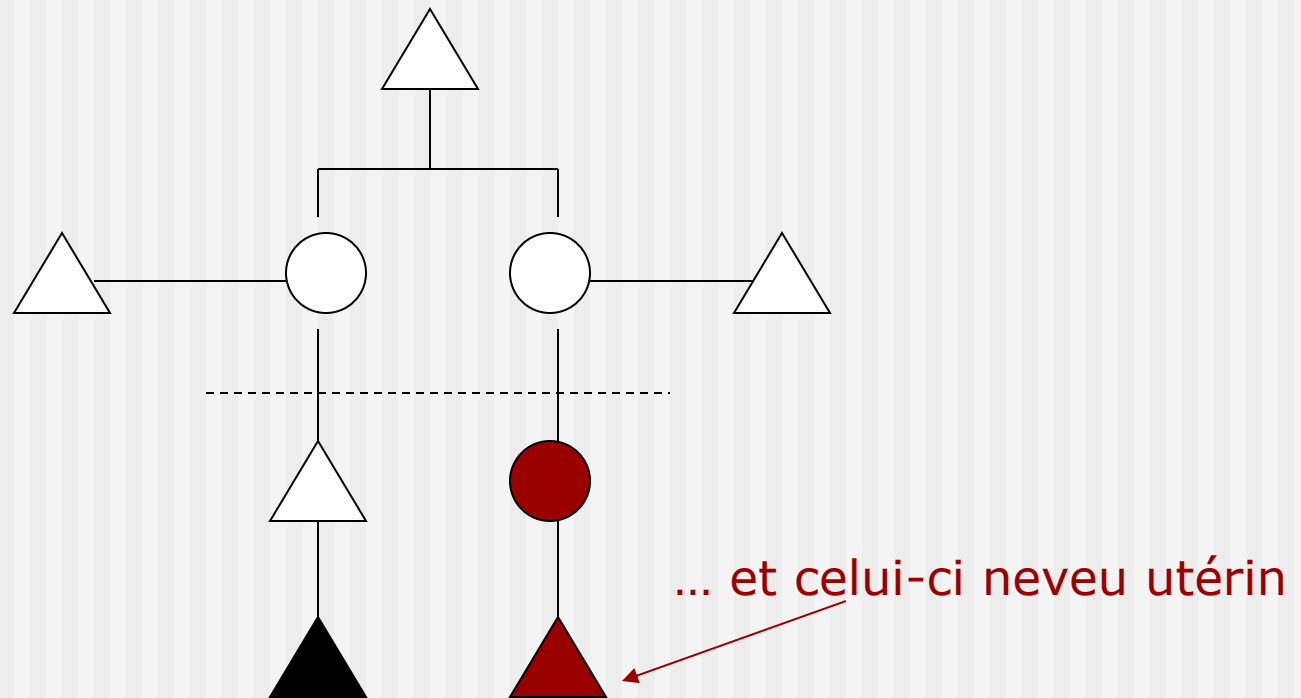
Cette pesanteur structurale vers le bas n'est pas simplement interne au groupe lignager...

- ...puisque'une même terminologie s'applique à des consanguins qui ne sont pas membres de la même lignée



Cette pesanteur structurale vers le bas n'est pas simplement interne au groupe lignager...

- ...puisque'une même terminologie s'applique à des consanguins qui ne sont pas membres de la même lignée



-
- Les principes d'identité et de différence sexuée au niveau des germains et l'inclusion de la différence avec une force plus ou moins grande dans un cadre hiérarchique bâti sur le modèle du rapport parent/enfant et aîné/cadet sont les moteurs ultimes de la différenciation structurale des grands systèmes type de parenté

Mais ce n'est pas tout...

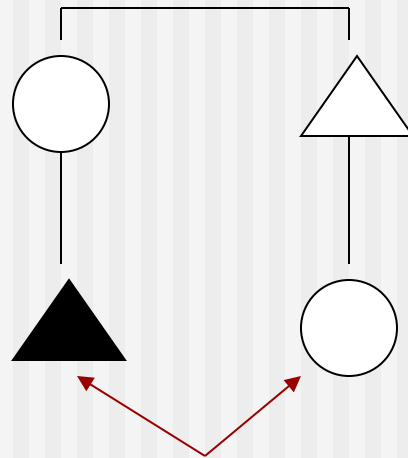
Mais ce n'est pas tout...

- Selon mes informateurs les femmes « agissent à l'envers des hommes »

Mais ce n'est pas tout...

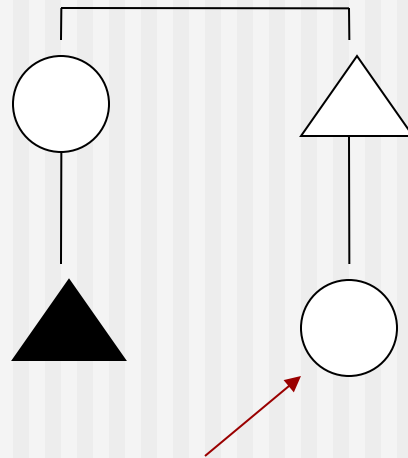
- Selon mes informateurs les femmes « agissent à l'envers des hommes »
- dans le cas d'une préférence pour le mariage avec la cousine croisée matrilatérale (étudié par C. Levi-Strauss dans *Les structures élémentaires de la parenté*)...

- dans le cas d'une préférence pour le mariage avec la cousine croisée matrilatérale (étudié par C. Levi-Strauss dans *Les structures élémentaires de la parenté*)...



Le mariage est prescrit
entre ces deux personnes

- dans le cas d'une préférence pour le mariage avec la cousine croisée matrilatérale (étudié par C. Levi-Strauss dans les structures élémentaires de la parenté)...



... la femme agit bien « à l'envers des hommes » puisqu'elle est tenue d'épouser son cousin croisé patrilatéral

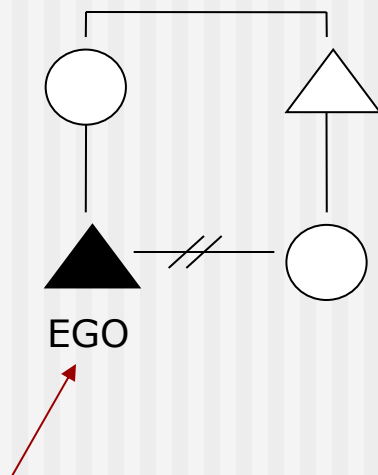
-
- Cette inversion a une conséquence lorsqu'on l'examine du point de vue de la valence différentielle des sexes, c'est qu'il n'est pas nécessaire de formuler un point de vue spécifiquement féminin, la dominance masculine s'accordant parfaitement avec l'économie des moyens

-
- Cette inversion a une conséquence lorsqu'on l'examine du point de vue de la valence différentielle des sexes, c'est qu'il n'est pas nécessaire de formuler un point de vue spécifiquement féminin, la dominance masculine s'accordant parfaitement avec l'économie des moyens
 - Le féminin est inclus dans le masculin par le jeu des situations réciproques et symétriques

-
- Cette inversion a une conséquence lorsqu'on l'examine du point de vue de la valence différentielle des sexes, c'est qu'il n'est pas nécessaire de formuler un point de vue spécifiquement féminin, la dominance masculine s'accordant parfaitement avec l'économie des moyens
 - Le féminin est inclus dans le masculin par le jeu des situations réciproques et symétriques
 - et il en va ainsi dans toutes les sociétés, du fait de la valence différentielle des sexes

Réciprocité et symétrie

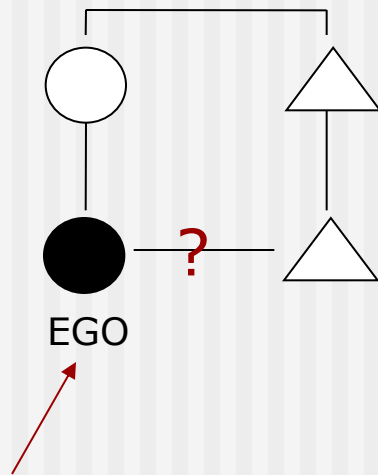
- Réciprocité : on reformule l'interdit du point d'un autre EGO



Si EGO ne peut épouser sa cousine croisée matrilatérale, la réciproque est que cette femme ne peut épouser son cousin croisé patrilatéral

Réciprocité et symétrie

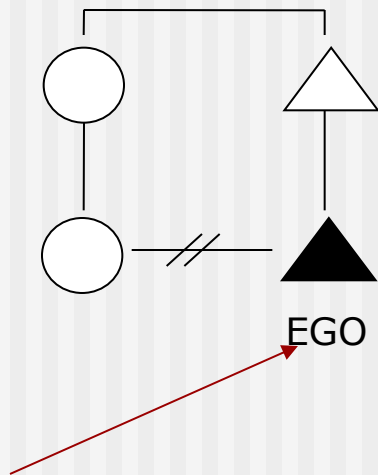
- Symétrie : on garde le même EGO, mais on intervertit les sexes



EGO féminin a-t-elle le droit d'épouser le fils du frère de sa mère ?

Réciprocité et symétrie

- Symétrie : on garde le même EGO, mais on intervertit les sexes



L'interdit ne sera jamais formulé ainsi, mais en se plaçant du point de vue d'un EGO masculin : un homme ne doit pas épouser la fille de la sœur de son père

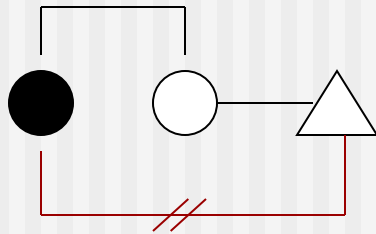
-
- Dans tous les cas où l'interdit ne peut se comprendre que par rapport à un EGO féminin, un mode compliqué d'énonciation va le faire cependant dire pour un homme...

-
- Les Hittites formulent au masculin l'interdit de « l'inceste du deuxième type » qui stipule qu'un homme ne peut avoir dans un même lieu de rapport avec plusieurs femmes libres et avec leur mère.

-
- Les Hittites formulent au masculin l'interdit de « l'inceste du deuxième type » qui stipule qu'un homme ne peut avoir dans un même lieu de rapport avec plusieurs femmes libres et avec leur mère.
 - Comment un tel interdit est-il justifié en l'absence d'un rapport de consanguinité entre cet homme et ces femmes ?

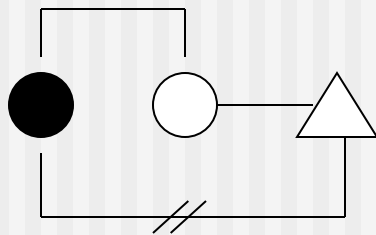
-
- Les Hittites formulent au masculin l'interdit de « l'inceste du deuxième type » qui stipule qu'un homme ne peut avoir dans un même lieu de rapport avec plusieurs femmes libres et avec leur mère.
 - Comment un tel interdit est-il justifié en l'absence d'un rapport de consanguinité entre cet homme et ces femmes ?
 - En réalité, l'interdit n'existe que parce que les femmes sont consanguines entre elles, c'est donc d'un point de vue féminin que l'interdit aurait dû être formulé...

- Il aurait fallu écrire qu'une femme ne doit pas voir de rapport

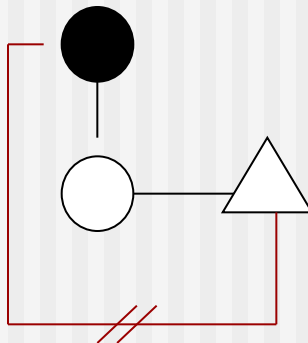


avec l'amant
de sa sœur

- Il aurait fallu écrire qu'une femme ne doit pas voir de rapport

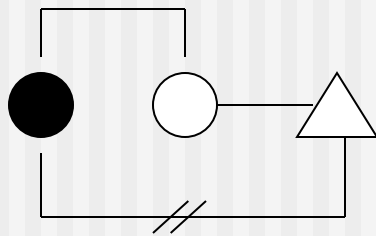


avec l'amant
de sa sœur

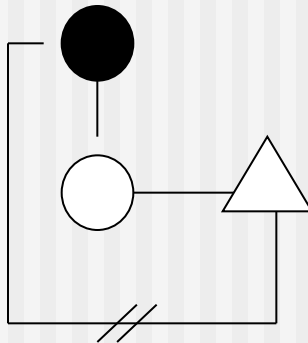


ni avec
l'amant de
sa fille

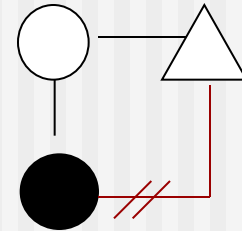
- Il aurait fallu écrire qu'une femme ne doit pas voir de rapport



avec l'amant
de sa sœur

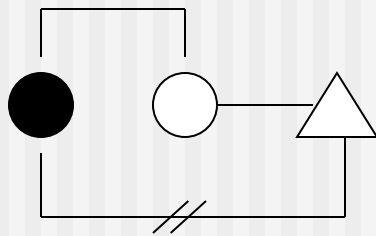


ni avec
l'amant de
sa fille

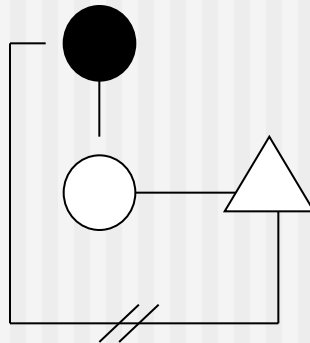


ni avec celui
de sa mère

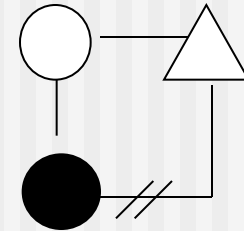
- Il aurait fallu écrire qu'une femme ne doit pas voir de rapport



avec l'amant
de sa sœur



ni avec
l'amant de
sa fille



ni avec celui
de sa mère

- Mais il est impensable de le formuler ainsi car cela revient à faire des femmes des sujets énonciateurs de droit au même titre que les hommes

-
- L'illégitimité d'un sujet féminin de droit est un élément supplémentaire pour apprécier l'effet structurant de la valence différentielle des sexes

-
- L'illégitimité d'un sujet féminin de droit est un élément supplémentaire pour apprécier l'effet structurant de la valence différentielle des sexes
 - Cette question est fondamentale pour comprendre les systèmes d'alliance et notamment la question, posée par Lévi-Strauss, de la « turbulence » : celle-ci est formulée de façon neutre, en utilisant le terme de conjoint

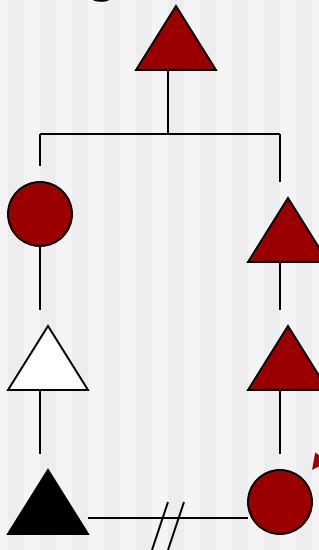
-
- Les calculs menés dans les années 60 semblaient confirmer l'hypothèse de « turbulence » et exclure toute régularité repérable

-
- Les calculs menés dans les années 60 semblaient confirmer l'hypothèse de « turbulence » et exclure toute régularité repérable
 - Un autre démarche consistait à opérer des relevés généalogiques, ce que j'ai fait sur 1500 personnes appartenant à 26 lignages et sur 5 à 9 générations

-
- La solution passait par une réflexion sur la question de la réciprocité et de la symétrie

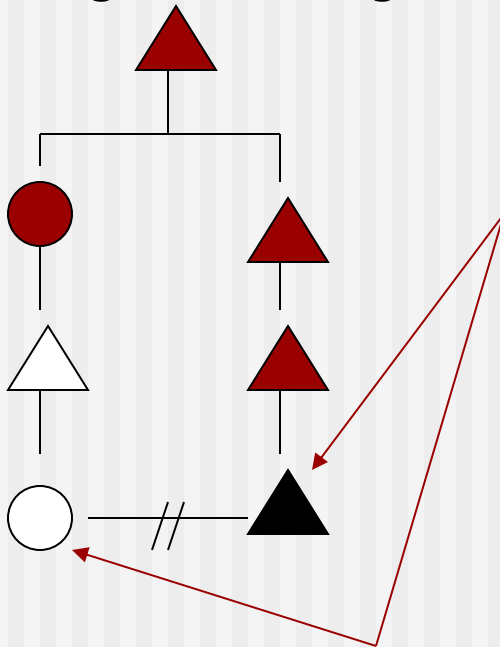
-
- Quoique formulés au masculin, les interdits engagent bien évidemment toutes les femmes par le jeu de la réciprocité

- Quoique formulés au masculin, les interdits engagent bien évidemment toutes les femmes par le jeu de la réciprocité
- Ainsi par exemple, si un homme ne peut épouser une femme de la lignée de sa grand-mère paternelle



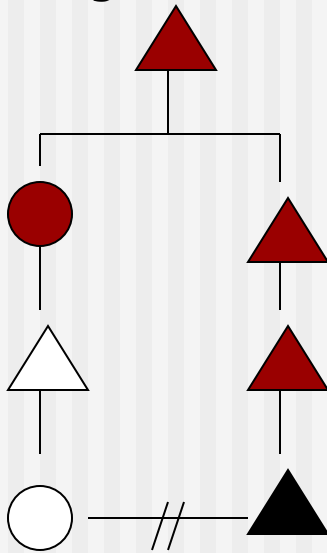
... cela implique que cette femme à son tour ne peut épouser quelqu'un qui se trouve simplement être l'allié deux générations plus haut de son propre lignage, et n'appartient donc pas à un lignage interdit

- Quoique formulés au masculin, les interdits engagent bien évidemment toutes les femmes par le jeu de la réciprocité
- Ainsi par exemple, si un homme ne peut épouser une femme de la lignée de sa grand-mère paternelle



... dans le cas symétrique cet homme ne peut épouser cette femme sans l'obliger à épouser quelqu'un qui appartient au lignage de sa grand-mère ce qui est interdit

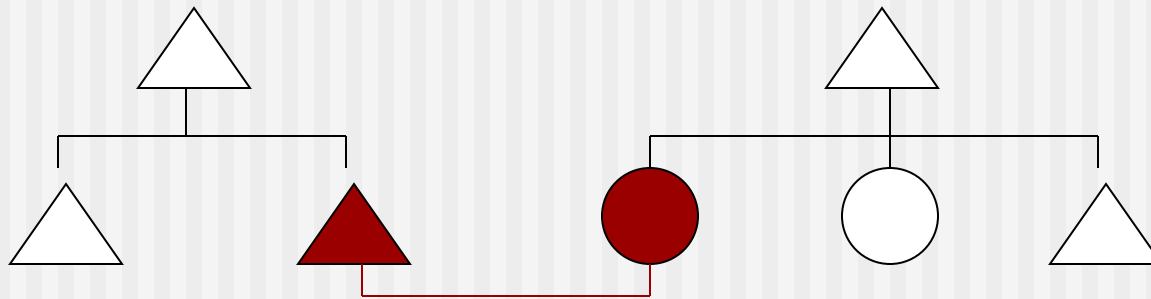
- Quoique formulés au masculin, les interdits engagent bien évidemment toutes les femmes par le jeu de la réciprocité
- Ainsi par exemple, si un homme ne peut épouser une femme de la lignée de sa grand-mère paternelle



Il faut donc que les interdits soient réciproques et symétriques

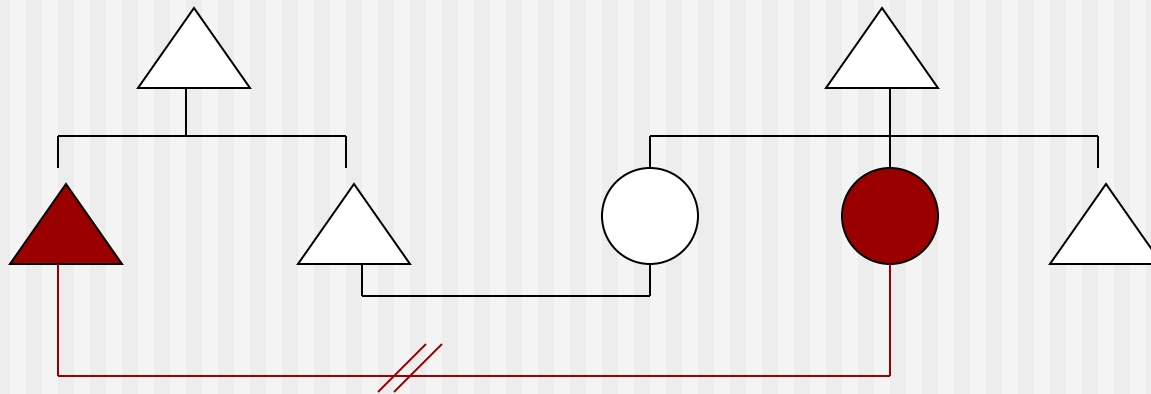
-
- Ainsi que j'ai pu le vérifier, les interdits sont respectés de la même manière par les deux sexes, la solution ne passe donc pas par la négation des règles....

Comment s'applique la règle qui interdit les redoublements par les pairs ?



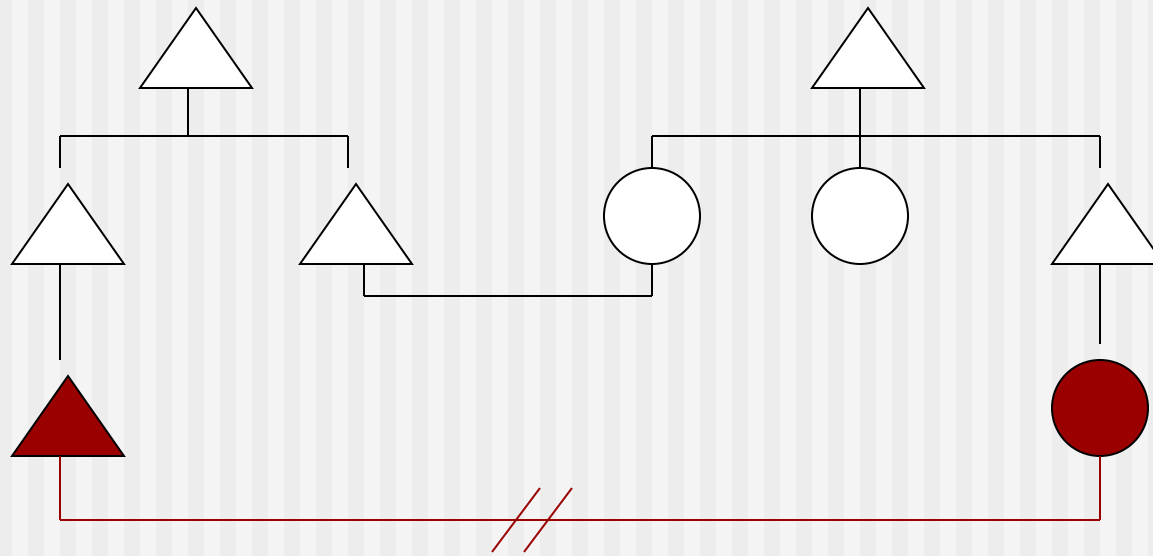
Si cet homme épouse
cette femme

Comment s'applique la règle qui interdit les redoublements par les pairs ?



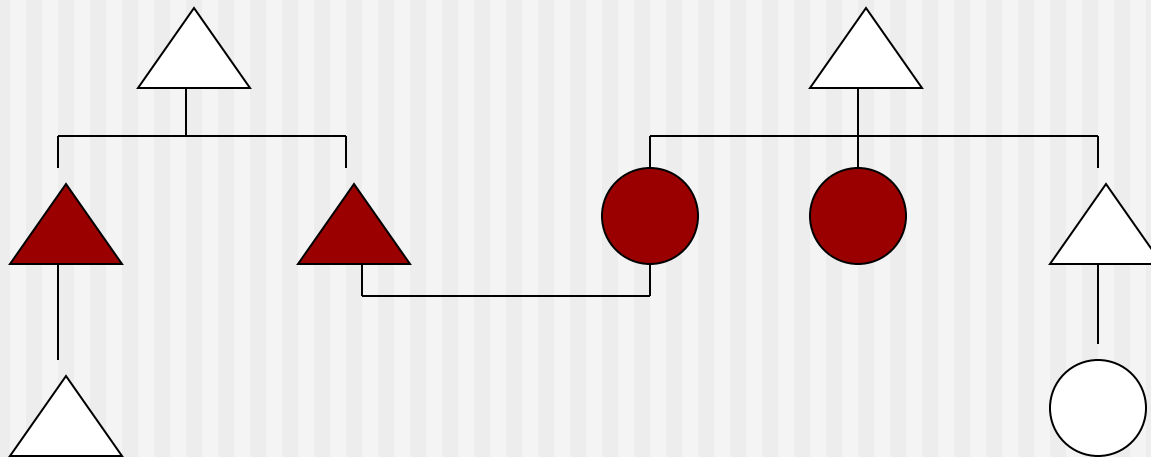
Ce mariage-là ne peut
avoir lieu

Comment s'applique la règle qui interdit les redoublements par les pairs ?



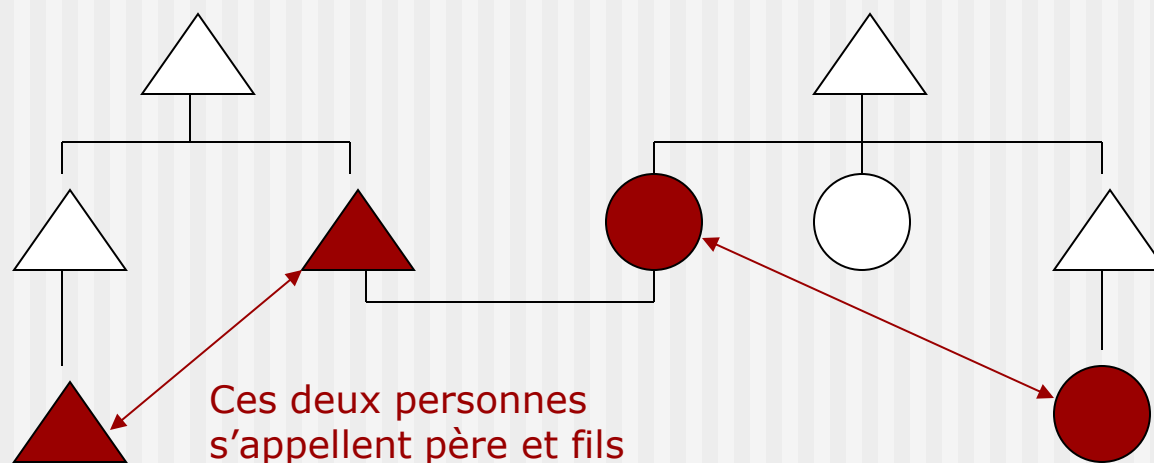
... et celui-ci non plus

Comment s'applique la règle qui interdit les redoublements par les pairs ?



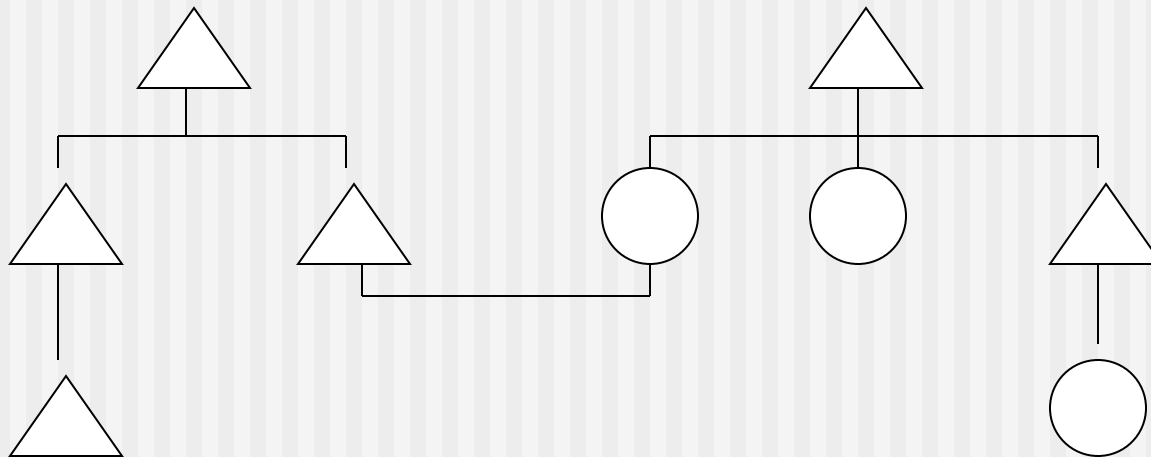
- Si deux frères ne peuvent se marier dans le même lignage, deux sœurs ne le peuvent pas non plus

Comment s'applique la règle qui interdit les redoublements par les pairs ?



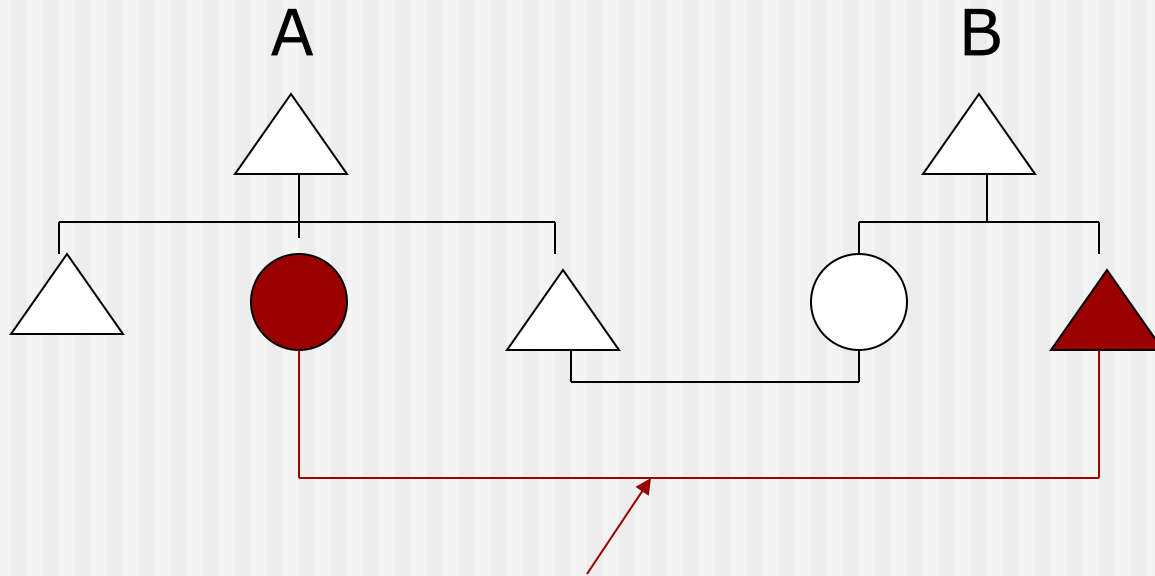
- Si deux frères ne peuvent se marier dans le même lignage, deux sœurs ne le peuvent pas non plus
- Si un homme et un fils ne peuvent se marier dans un même lignage, une femme et la sœur de son père ne le peuvent pas non plus

Comment s'applique la règle qui interdit les redoublements par les pairs ?



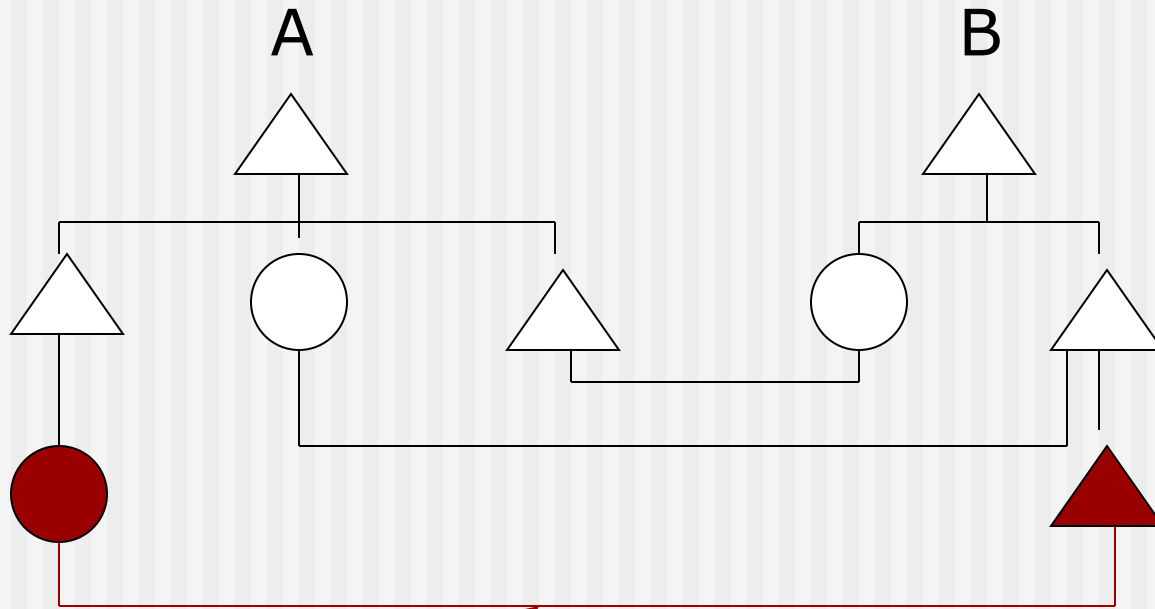
- Si deux frères ne peuvent se marier dans le même lignage, deux sœurs ne le peuvent pas non plus
- Si un homme et un fils ne peuvent se marier dans un même lignage, une femme et la sœur de son père ne le peuvent pas non plus
- Il y a là une « symétrie parallèle », mais rien n'est dit de la symétrie « croisée »...

...mais les mariages symétriques croisés sont possibles



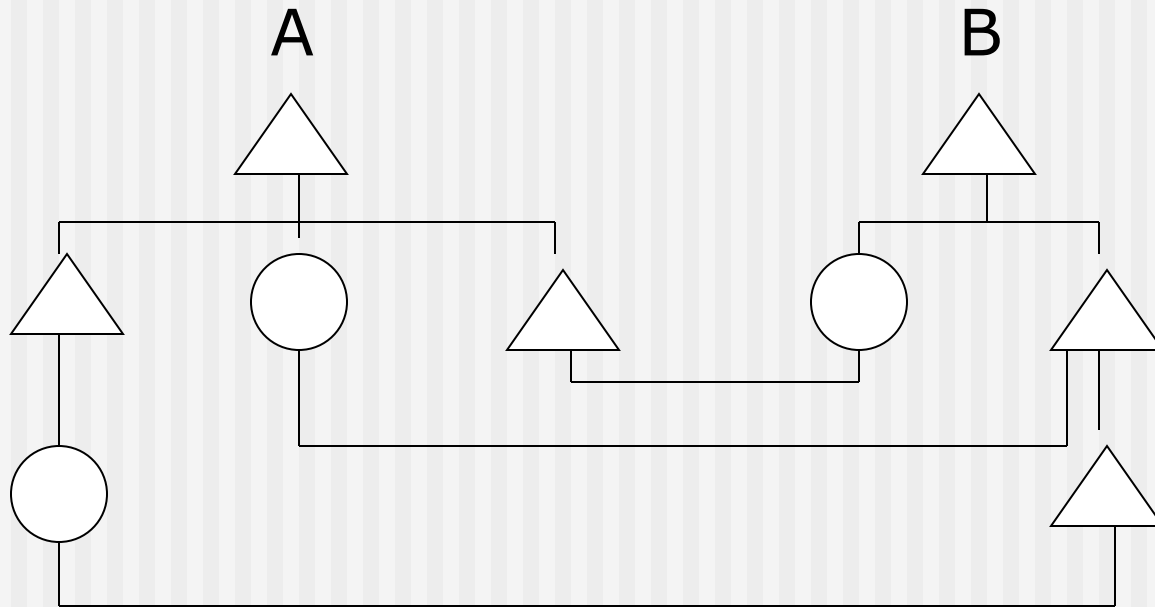
Ce mariage-là est possible...

...mais les mariages symétriques croisés sont possibles



De même que celui-ci ...

...mais les mariages symétriques croisés sont possibles



- L'échange peut se faire en symétrie croisée, et c'est là la règle du jeu des systèmes semi-complexes d'alliance

...mais les mariages symétriques croisés sont possibles

- Cela n'avait pas été vu par Levi-Strauss qui pensait que les interdits fonctionnaient dans les deux sens

...C'est ce type de symétrie croisée

- ... qui constitue un cheminement préférentiel pour les unions

...C'est ce type de symétrie croisée

- ... qui constitue un cheminement préférentiel pour les unions
- Et qui permet le fonctionnement en vase clos de ces systèmes sans turbulence, avec émergence d'une structure régulière d'échange...

...C'est ce type de symétrie croisée

- ... qui constitue un cheminement préférentiel pour les unions
- Et qui permet le fonctionnement en vase clos de ces systèmes sans turbulence, avec émergence d'une structure régulière d'échange...
- ... par un jeu tout à fait conscient

...C'est ce type de symétrie croisée

- ... qui constitue un cheminement préférentiel pour les unions
- Et qui permet le fonctionnement en vase clos de ces systèmes sans turbulence avec émergence d'une structure régulière d'échange...
- ... par un jeu tout à fait conscient
- Et le cas Samo n'est pas un cas unique, comme le montrent d'autres exemples venus par la suite, analysés par d'autres auteurs

Des interdits matrimoniaux à l'anthropologie symbolique des corps

Des interdits matrimoniaux à l'anthropologie symbolique des corps

- Cette manière abstraite de formuler les interdits ne rend pas compte de certains interdits fondamentaux comme celui de prendre une femme dans son propre lignage

Des interdits matrimoniaux à l'anthropologie symbolique des corps

- Cette manière abstraite de formuler les interdits ne rend pas compte de certains interdits fondamentaux comme celui de prendre une femme dans son propre lignage
- D'où la question : y avait-il d'autres façons de légitimer les interdits que cette logique abstraite de l'échange ?

Des interdits matrimoniaux à l'anthropologie symbolique des corps

- Cette manière abstraite de formuler les interdits ne rend pas compte de certains interdits fondamentaux comme celui de prendre une femme dans son propre lignage
- D'où la question : y avait-il d'autres façons de légitimer les interdits que cette logique abstraite de l'échange ?
- Question qui débouche sur l'anthropologie symbolique du corps

La représentation des substances corporelles chez les Samos

La représentation des substances corporelles chez les Samos

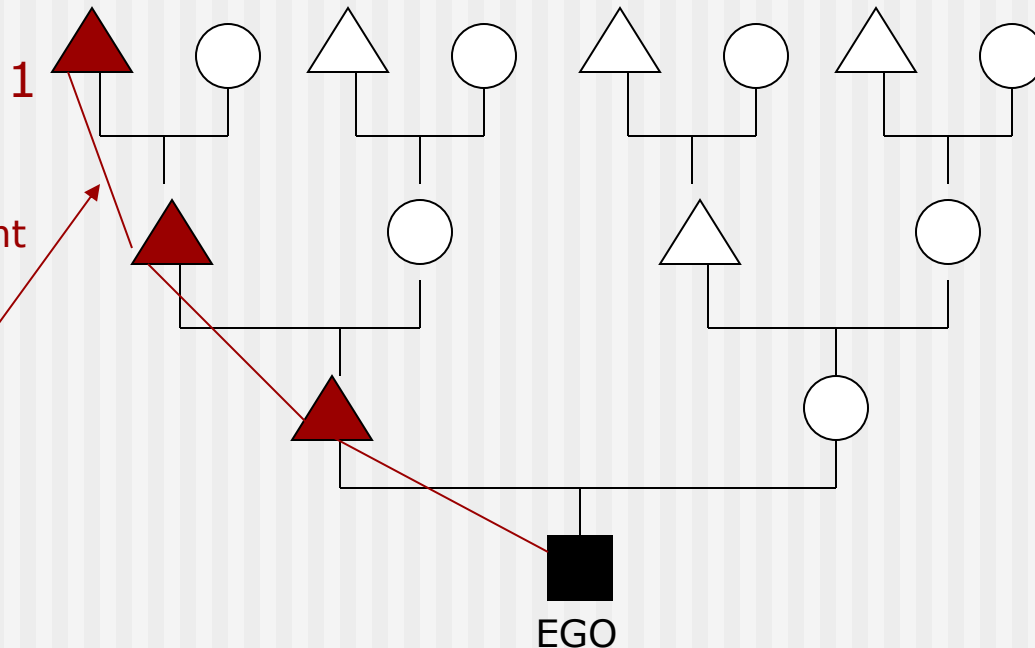
- Je me suis intéressée à la façon dont les Samos se représentent les substances corporelles, et en particulier le sang

La représentation des substances corporelles chez les Samos

- Je me suis intéressée à la façon dont les Samos se représentent les substances corporelles, et en particulier le sang
- L'être humain est perçu par eux comme un composé de substances caractéristiques chacune d'une souche agnatique et d'importance inégale

La représentation des substances corporelles chez les Samos

- Je me suis intéressée à la façon dont les Samos se représentent les substances corporelles, et en particulier le sang
- L'être humain est perçu par eux comme un composé de substances caractéristiques chacune d'une souche agnatique et d'importance inégale

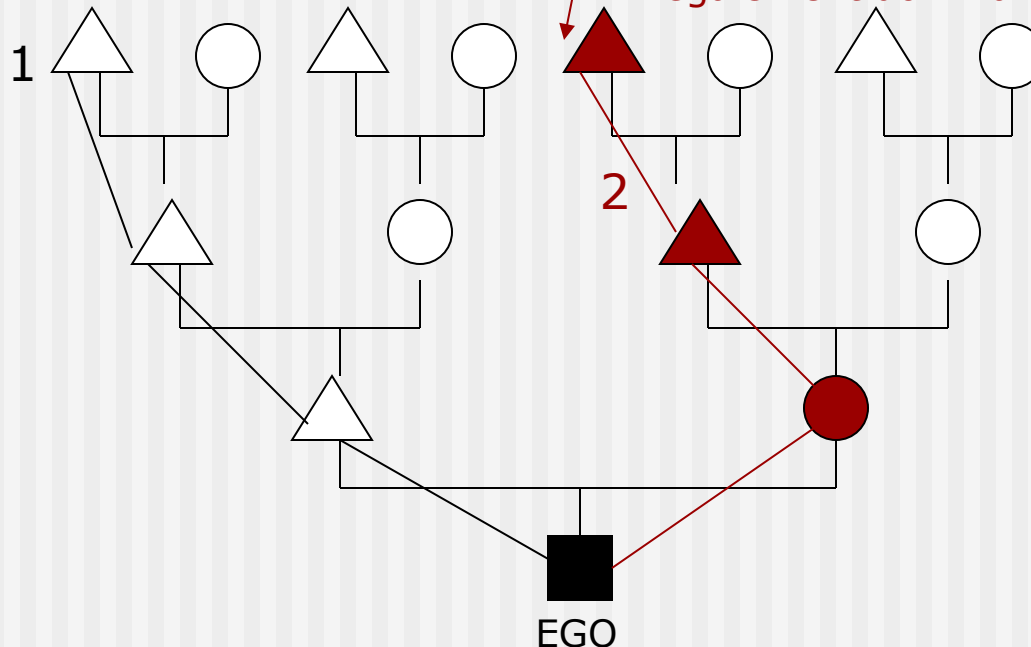


Cette ligne là vient en premier : elle correspond au sang du père, transmis par le sperme, c'est la 1ère souche dominante

La représentation des substances corporelles chez les Samos

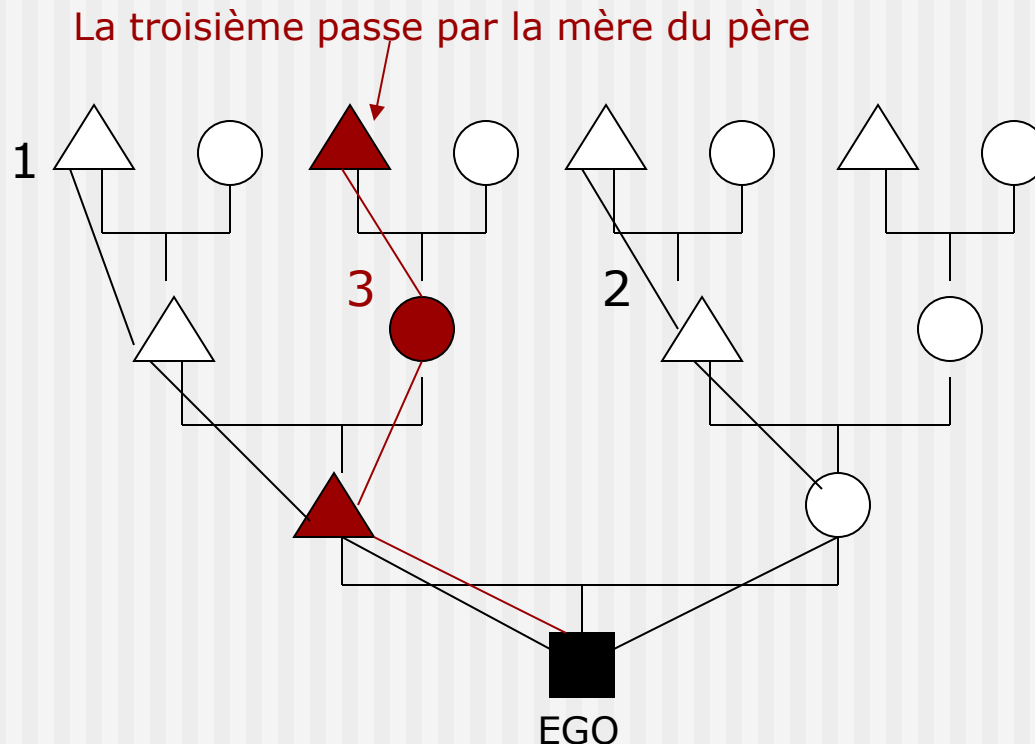
- Je me suis intéressée à la façon dont les Samos se représentent les substances corporelles, et en particulier le sang
- L'être humain est perçu par eux comme un composé de substances caractéristiques chacune d'une souche agnatique et d'importance inégale

La deuxième est celle-ci. Elle correspond à la lignée maternelle, transmise par la moelle osseuse, également dominante



La représentation des substances corporelles chez les Samos

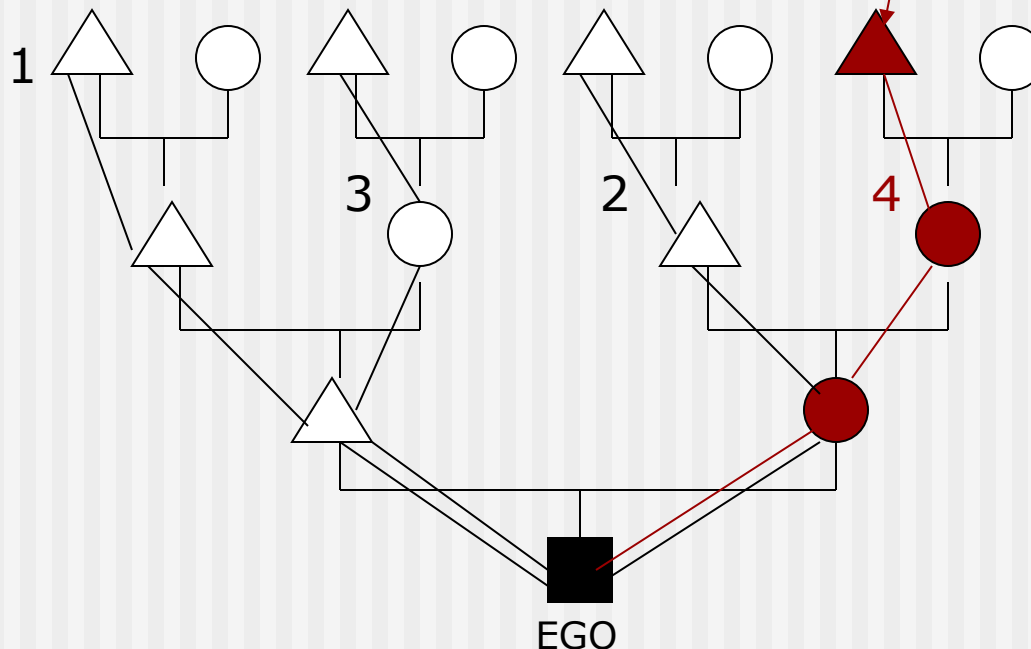
- Je me suis intéressée à la façon dont les Samos se représentent les substances corporelles, et en particulier le sang
- L'être humain est perçu par eux comme un composé de substances caractéristiques chacune d'une souche agnatique et d'importance inégale



La représentation des substances corporelles chez les Samos

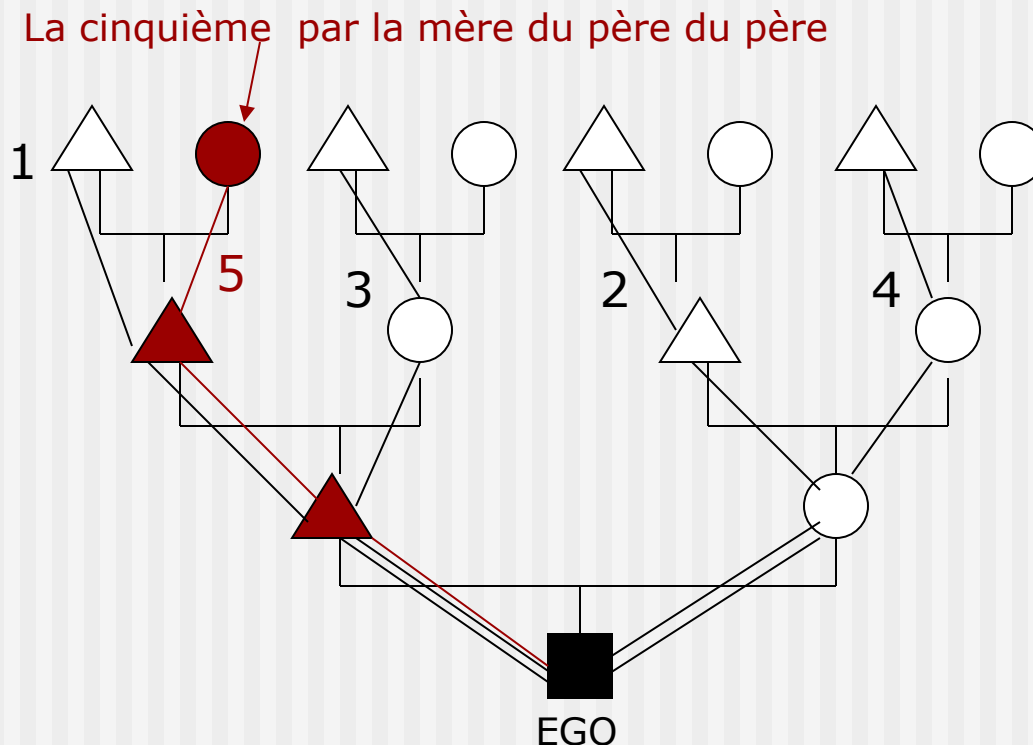
- Je me suis intéressée à la façon dont les Samos se représentent les substances corporelles, et en particulier le sang
- L'être humain est perçu par eux comme un composé de substances caractéristiques chacune d'une souche agnatique et d'importance inégale

La quatrième passe par la mère de la mère



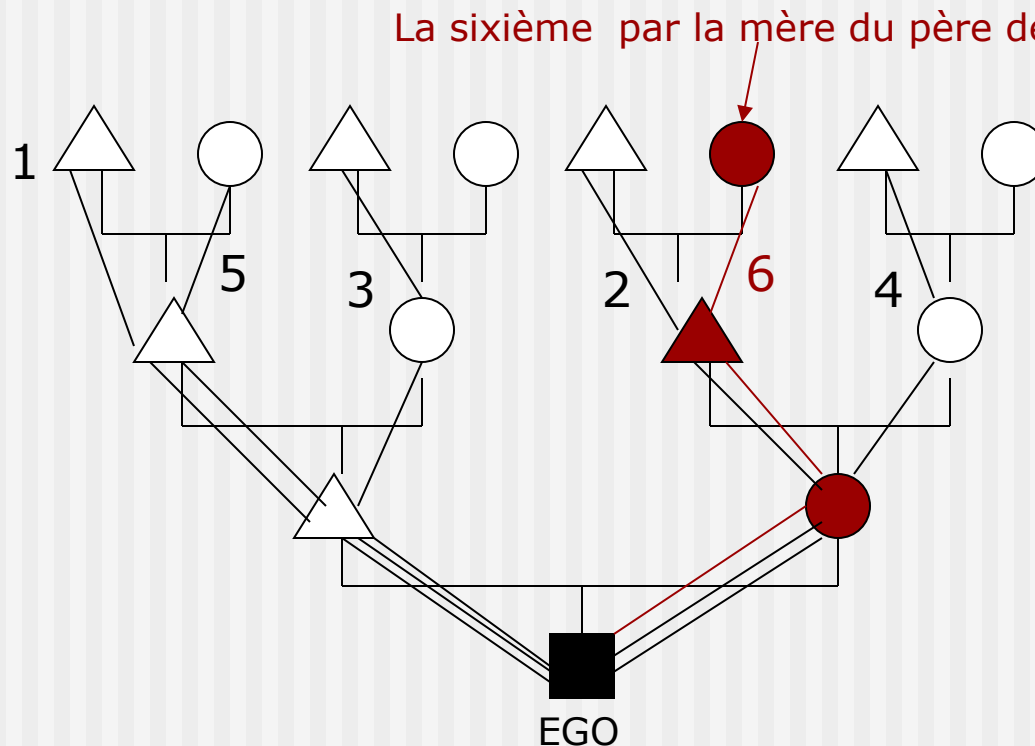
La représentation des substances corporelles chez les Samos

- Je me suis intéressée à la façon dont les Samos se représentent les substances corporelles, et en particulier le sang
- L'être humain est perçu par eux comme un composé de substances caractéristiques chacune d'une souche agnatique et d'importance inégale



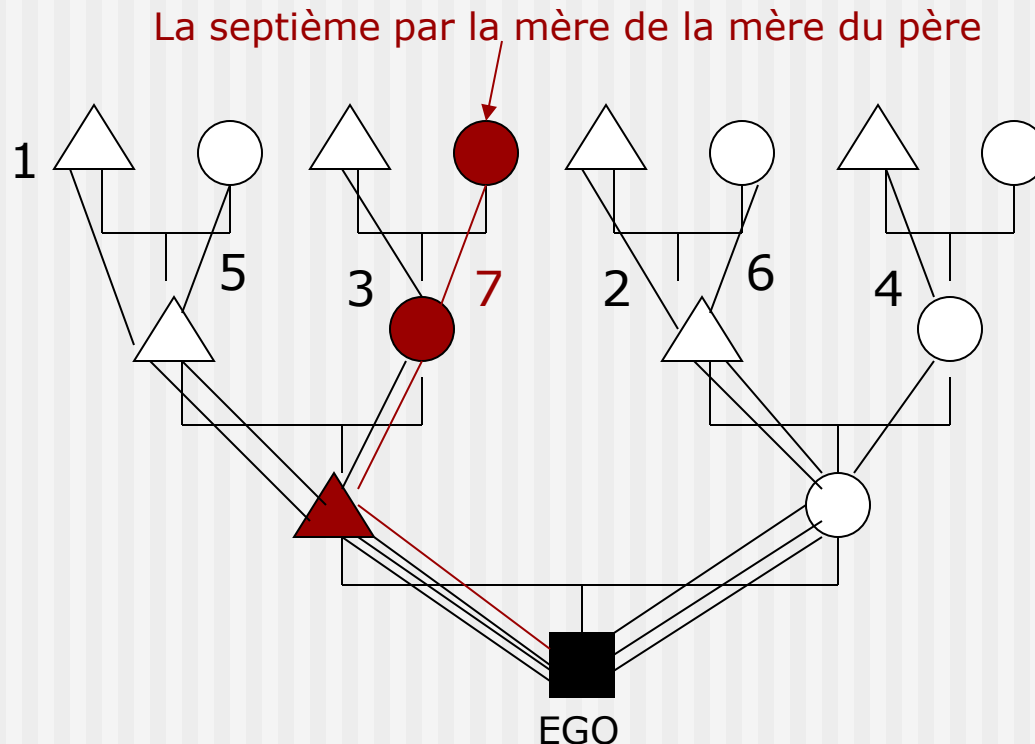
La représentation des substances corporelles chez les Samos

- Je me suis intéressée à la façon dont les Samos se représentent les substances corporelles, et en particulier le sang
- L'être humain est perçu par eux comme un composé de substances caractéristiques chacune d'une souche agnatique et d'importance inégale



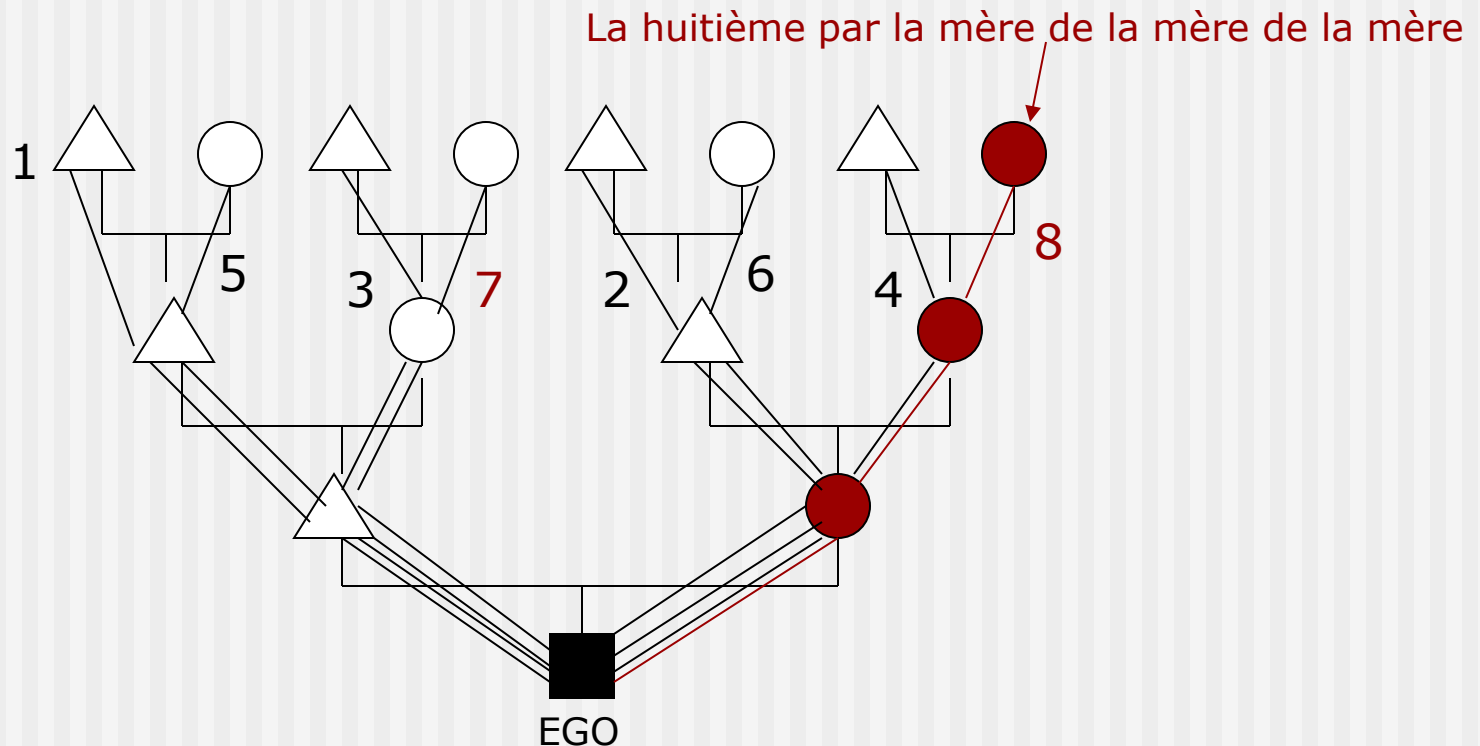
La représentation des substances corporelles chez les Samos

- Je me suis intéressée à la façon dont les Samos se représentent les substances corporelles, et en particulier le sang
- L'être humain est perçu par eux comme un composé de substances caractéristiques chacune d'une souche agnatique et d'importance inégale



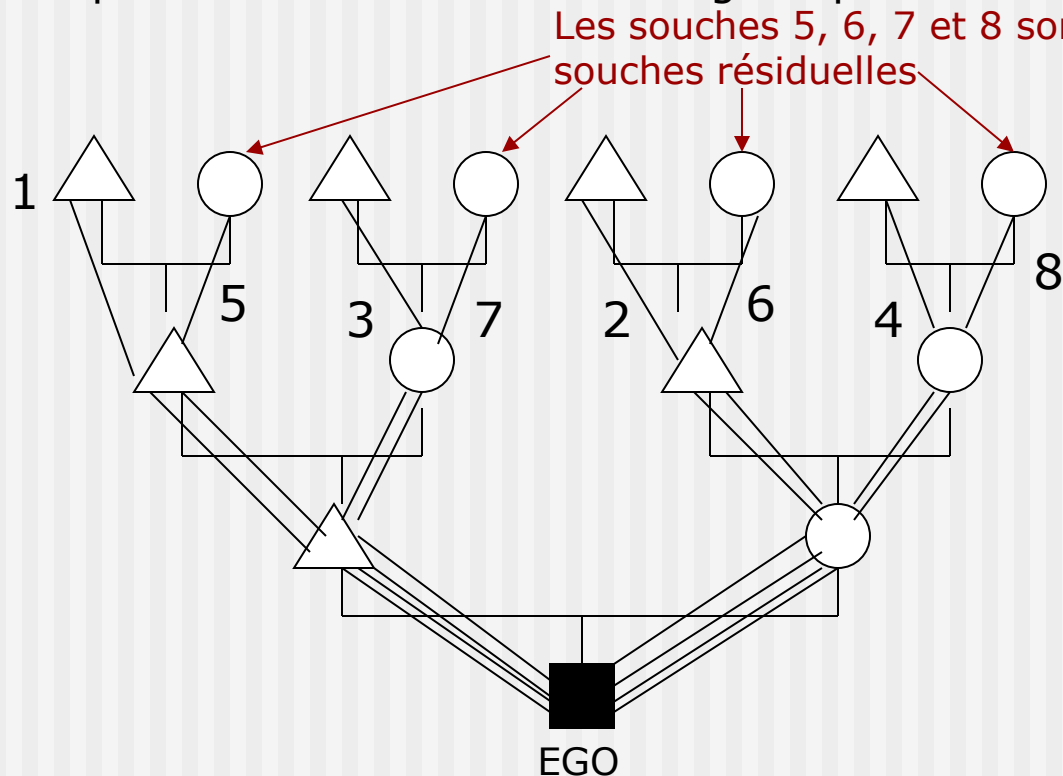
La représentation des substances corporelles chez les Samos

- Je me suis intéressée à la façon dont les Samos se représentent les substances corporelles, et en particulier le sang
- L'être humain est perçu par eux comme un composé de substances caractéristiques chacune d'une souche agnatique et d'importance inégale



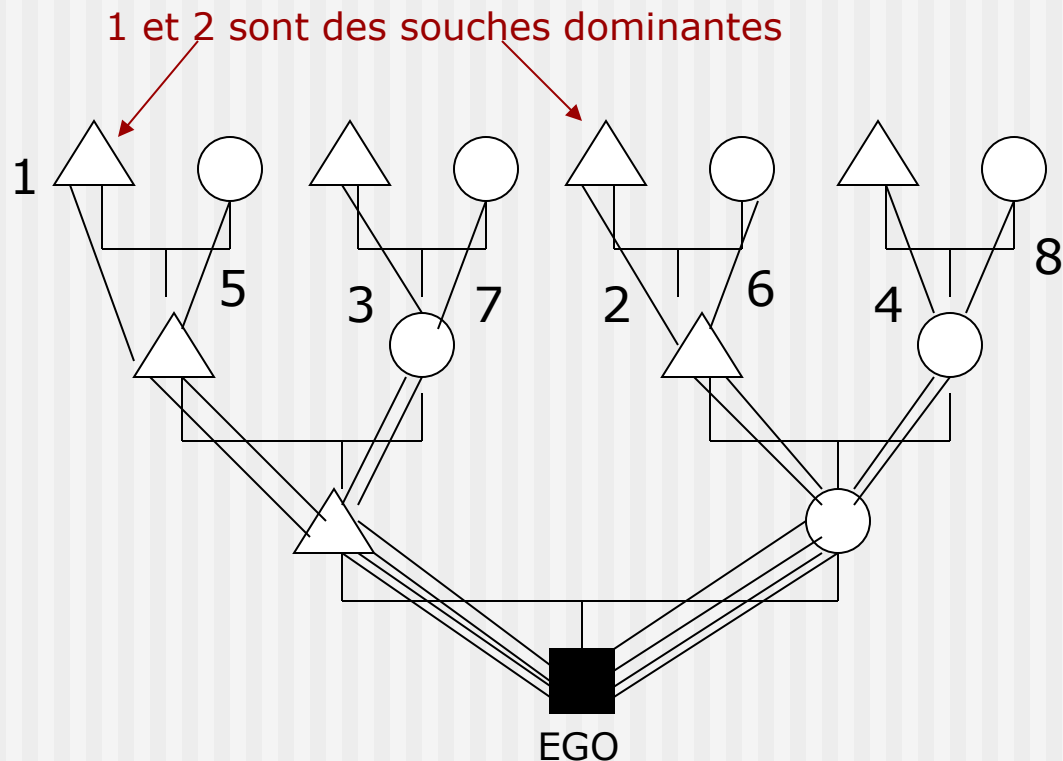
La représentation des substances corporelles chez les Samos

- Je me suis intéressée à la façon dont les Samos se représentent les substances corporelles, et en particulier le sang
- L'être humain est perçu par eux comme un composé de substances caractéristiques chacune d'une souche agnatique et d'importance inégale



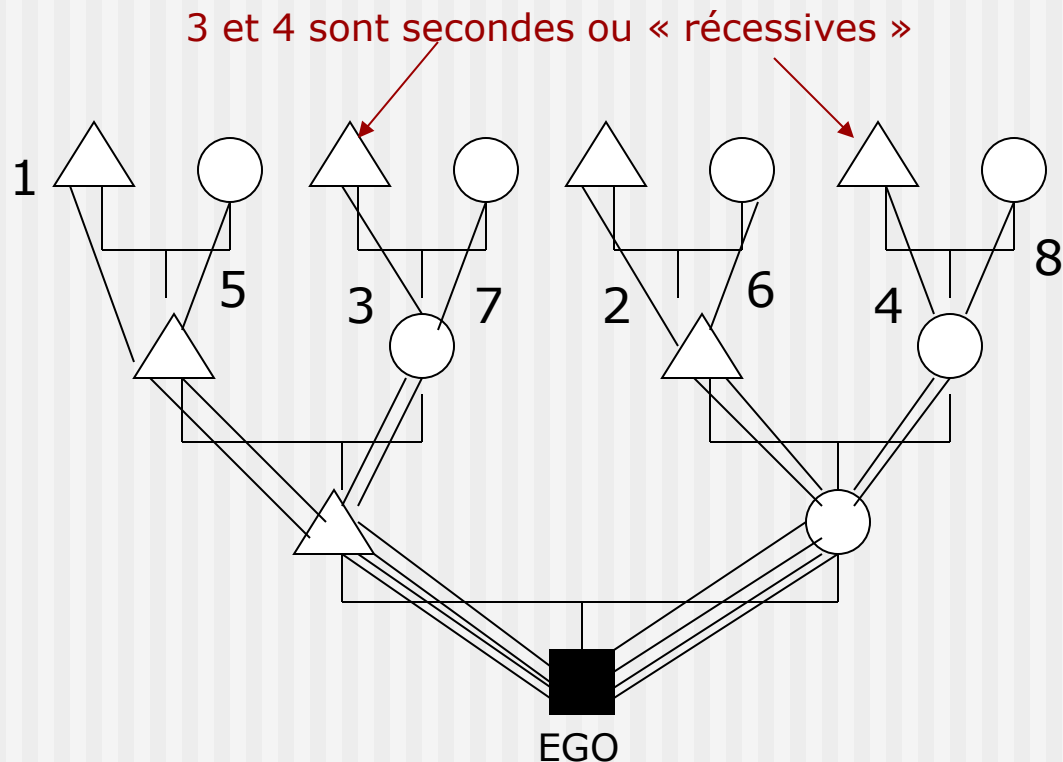
La représentation des substances corporelles chez les Samos

- Je me suis intéressée à la façon dont les Samos se représentent les substances corporelles, et en particulier le sang
- L'être humain est perçu par eux comme un composé de substances caractéristiques chacune d'une souche agnatique et d'importance inégale



La représentation des substances corporelles chez les Samos

- Je me suis intéressée à la façon dont les Samos se représentent les substances corporelles, et en particulier le sang
- L'être humain est perçu par eux comme un composé de substances caractéristiques chacune d'une souche agnatique et d'importance inégale



-
- Chaque individu hérite donc de quatre souches provenant de son père et de quatre souches provenant de sa mère, et il y a redistribution du « feuilletage », toujours présenté dans l'ordre qui vient d'être exposé, à chaque génération et et chaque nouvelle alliance

-
- Chaque individu hérite donc de quatre souches provenant de son père et de quatre souches provenant de sa mère, et il y a redistribution du « feuilletage », toujours présenté dans l'ordre qui vient d'être exposé, à chaque génération et et chaque nouvelle alliance
 - Ces changements rejettent les souches résiduelles dans un ensemble relativement indifférencié mais on en conserve une trace dans le sang : il suffit de trois générations pour que s'évanouissent ces traces

-
- Chaque individu hérite donc de quatre souches provenant de son père et de quatre souches provenant de sa mère, et il y a redistribution du « feuilletage », toujours présenté dans l'ordre qui vient d'être exposé, à chaque génération et et chaque nouvelle alliance
 - Ces changements rejettent les souches résiduelles dans un ensemble relativement indifférencié mais on en conserve une trace dans le sang : il suffit de trois générations pour que s'évanouissent ces traces
 - On ne peut s'épouser lorsque l'on est porteur des mêmes souches majeures et récessives de chaque côté

-
- Chaque individu hérite donc de quatre souches provenant de son père et de quatre souches provenant de sa mère, et il y a redistribution du « feuilletage », toujours présenté dans l'ordre qui vient d'être exposé, à chaque génération et et chaque nouvelle alliance
 - Ces changements rejettent les souches résiduelles dans un ensemble relativement indifférencié mais on en conserve une trace dans le sang : il suffit de trois générations pour que s'évanouissent ces traces
 - On ne peut s'épouser lorsque l'on est porteur des mêmes souches majeures et récessives de chaque côté
 - En revanche on peut épouser quelqu'un dont une souche résiduelle est dominante ou récessive pour soi...

-
- Chaque individu hérite donc de quatre souches provenant de son père et de quatre souches provenant de sa mère, et il y a redistribution du « feuilletage », toujours présenté dans l'ordre qui vient d'être exposé, à chaque génération et et chaque nouvelle alliance
 - Ces changements rejettent les souches résiduelles dans un ensemble relativement indifférencié mais on en conserve une trace dans le sang : il suffit de trois générations pour que s'évanouissent ces traces
 - On ne peut s'épouser lorsque l'on est porteur des mêmes souches majeures et récessives de chaque côté
 - En revanche on peut épouser quelqu'un dont une souche résiduelle est dominante ou récessive pour soi...
 - ... et il bon de se marier entre porteurs des mêmes souches résiduelles

La problématique de l'identique et du différent

La problématique de l'identique et du différent

- Dans le mode Samo de pensée, trop d'identique est nuisible, et s'accompagne de marques d'assèchement, de dépérissement touchant aussi bien les unions que les terres, le troupeau, le monde environnant...

La problématique de l'identique et du différent

- Dans le mode Samo de pensée, trop d'identique est nuisible, et s'accompagne de marques d'assèchement, de dépérissement touchant aussi bien les unions que les terres, le troupeau, le monde environnant...
- Mais trop de différence est également néfaste, car il est difficile de rendre compatibles deux sangs qui ne se connaissent pas

La problématique de l'identique et du différent

- Dans le mode Samo de pensée, trop d'identique est nuisible, et s'accompagne de marques d'assèchement, de dépérissement touchant aussi bien les unions que les terres, le troupeau, le monde environnant...
- Mais trop de différence est également néfaste, car il est difficile de rendre compatibles deux sangs qui ne se connaissent pas
- L'idéal est donc la situation de traces résiduelles

La problématique de l'identique et du différent

- Dans le mode Samo de pensée, trop d'identique est nuisible, et s'accompagne de marques d'assèchement, de dépérissement touchant aussi bien les unions que les terres, le troupeau, le monde environnant...
- Mais trop de différence est également néfaste, car il est difficile de rendre compatibles deux sangs qui ne se connaissent pas
- L'idéal est donc la situation de traces résiduelles
- Une telle représentation permet d'expliquer certaines pratiques, par ailleurs non observées chez les Samos, qui consistent à mithridatiser le sang de la jeune fille au sang étranger en la mettant en contact par exemple avec l'urine de son futur époux.

L'adéquation entre un système local de parenté et un système de représentations du corps et de ses substances...

L'adéquation entre un système local de parenté et un système de représentations du corps et de ses substances...

- Peut s'appliquer à tout système de parenté

L'adéquation entre un système local de parenté et un système de représentations du corps et de ses substances...

- Peut s'appliquer à tout système de parenté
- Et permet de revenir sur l'inceste du deuxième type...

L'inceste du deuxième type

- Que dire d'un interdit qui ne s'applique à des personnes qui n'ont pas de liens de consanguinité ?

L'inceste du deuxième type

- Que dire d'un interdit qui s'applique à des personnes qui n'ont pas de liens de consanguinité ?
- Si l'interdit de l'inceste entre consanguins est fondé sur la crainte du cumul de substances identiques en nature, il est permis de penser que cette même crainte fonde l'interdit pesant sur des alliés.

L'inceste du deuxième type

- Que dire d'un interdit qui s'applique à des personnes qui n'ont pas de liens de consanguinité ?
- Si l'interdit de l'inceste entre consanguins est fondé sur la crainte du cumul de substances identiques en nature, il est permis de penser que cette même crainte fonde l'interdit pesant sur des alliés.
- De l'analyse de sources ethnographiques et juridiques nombreuses émerge l'idée que cet interdit est dû à la crainte inspirée par le contact entre des substance identiques, non pas directement, mais à travers un partenaire commun

L'inceste du deuxième type

- Que dire d'un interdit qui s'applique à des personnes qui n'ont pas de liens de consanguinité ?
- Si l'interdit de l'inceste entre consanguins est fondé sur la crainte du cumul de substances identiques en nature, il est permis de penser que cette même crainte fonde l'interdit pesant sur des alliés.
- De l'analyse de sources ethnographiques et juridiques nombreuses émerge l'idée que cet interdit est dû à la crainte inspirée par le contact entre des substance identiques, non pas directement, mais à travers un partenaire commun
- Les Nuer disent ainsi que deux apparentés ne peuvent se toucher dans un même ventre

L'inceste du deuxième type

- Que dire d'un interdit qui s'applique à des personnes qui n'ont pas de liens de consanguinité ?
- Si l'interdit de l'inceste entre consanguins est fondé sur la crainte du cumul de substances identiques en nature, il est permis de penser que cette même crainte fonde l'interdit pesant sur des alliés.
- De l'analyse de sources ethnographiques et juridiques nombreuses émerge l'idée que cet interdit est dû à la crainte inspirée par le contact entre des substance identiques, non pas directement, mais à travers un partenaire commun
- Les Nuer disent ainsi que deux apparentés ne peuvent se toucher dans un même ventre
- Et Catulle compare un tel crime au fait « la tête baissée, de s'avaler soi-même »... cumul absolu de l'identique

L'inceste du deuxième type et l'inceste direct consanguin peuvent être englobés dans l'interdit de faire se toucher des substances identiques, directement ou par l'intermédiaire d'un partenaire

L'inceste du deuxième type et l'inceste direct consanguin peuvent être englobés dans l'interdit de faire se toucher des substances identiques, directement ou par l'intermédiaire d'un partenaire

- Des variantes existent, notamment suivant le fait que la mort du partenaire intermédiaire autorise et parfois même prescrit (lévirat, sororat) ce qui était interdit de son vivant, tandis que dans d'autres sociétés l'imprégnation sexuelle dure au-delà de la mort.

L'inceste du deuxième type et l'inceste direct consanguin peuvent être englobés dans l'interdit de faire se toucher des substances identiques, directement ou par l'intermédiaire d'un partenaire

- Des variantes existent, notamment suivant le fait que la mort du partenaire intermédiaire autorise et parfois même prescrit (lévirat, sororat) ce qui était interdit de son vivant, tandis que dans d'autres sociétés l'imprégnation sexuelle dure au-delà de la mort.
- Cet interdit existe dans toutes les sociétés, y compris la nôtre : ce n'est qu'en 1918 qu'est supprimé l'interdiction légale d'union entre beau-frère et belle-sœur après le veuvage, et il faut attendre 1983 pour qu'elle soit levée en cas de divorce...

L'inceste du deuxième type et l'inceste direct consanguin peuvent être englobés dans l'interdit de faire se toucher des substances identiques, directement ou par l'intermédiaire d'un partenaire

- Des variantes existent, notamment suivant le fait que la mort du partenaire intermédiaire autorise et parfois même prescrit (lévirat, sororat) ce qui était interdit de son vivant, tandis que dans d'autres sociétés l'imprégnation sexuelle dure au-delà de la mort.
- Cet interdit dans toutes les sociétés, y compris la nôtre : ce n'est qu'en 1918 qu'est supprimé l'interdiction légale d'union entre beau-frère et belle-sœur après le veuvage, et il faut attendre 1983 pour qu'elle soit levée en cas de divorce...
- ... et il reste valable en ligne directe : aujourd'hui bon nombre des cas d'incestes qui sont jugés portent sur des rapports entre un homme et la fille de son épouse

La notion d'identité et de différence est la notion centrale sur laquelle le reste est bâti

La notion d'identité et de différence est la notion centrale sur laquelle le reste est bâti

- Restait à expliquer pourquoi la valence différentielle des sexes se traduisait universellement par la domination masculine

La notion d'identité et de différence est la notion centrale sur laquelle le reste est bâti

- Restait à expliquer pourquoi la valence différentielle des sexes se traduisait universellement par la domination masculine
- Cette valence différentielle repose encore sur les notions d'identité et de différence, qui constituent un ressort essentiel de toute pensée classificatoire, pensée classificatoire pour laquelle l'observation de la différence sexuée représente une matrice fondamentale au même titre que l'alternance du jour et de la nuit.

La notion d'identité et de différence est la notion centrale sur laquelle le reste est bâti

- Restait à expliquer pourquoi la valence différentielle des sexes se traduisait universellement par la domination masculine
- Cette valence différentielle repose encore sur les notions d'identité et de différence, qui constituent un ressort essentiel de toute pensée classificatoire, pensée classificatoire pour laquelle l'observation de la différence sexuée représente une matrice fondamentale au même titre que l'alternance du jour et de la nuit. de l'observation de la différence sexuée..
- ... mais si l'observation suffit à rendre compte de l'existence d'un tel système binaire, ou l'affectation à l'un ou l'autre pôle de catégories (chaud/froid, actif/passif, etc..)

La notion d'identité et de différence est la notion centrale sur laquelle le reste est bâti

- Restait à expliquer pourquoi la valence différentielle des sexes se traduisait universellement par la domination masculine
- Cette valence différentielle repose encore sur les notions d'identité et de différence, qui constituent un ressort essentiel de toute pensée classificatoire, pensée classificatoire pour laquelle l'observation de la différence sexuée représente une matrice fondamentale au même titre que l'alternance du jour et de la nuit...
- ... mais si l'observation suffit à rendre compte de l'existence d'un tel système binaire, ou l'affectation à l'un ou l'autre pôle de catégories (chaud/froid, actif/passif, etc...)...
- ... elle n'explique pas pourquoi ces catégories sont hiérarchisées toujours au profit du pôle masculin

La notion d'identité et de différence est la notion centrale sur laquelle le reste est bâti

- Restait à expliquer pourquoi la valence différentielle des sexes se traduisait universellement par la domination masculine
- Cette valence différentielle repose encore sur les notions d'identité et de différence, qui constituent un ressort essentiel de toute pensée classificatoire, pensée classificatoire pour laquelle l'observation de la différence sexuée représente une matrice fondamentale au même titre que l'alternance du jour et de la nuit...
- ... mais si l'observation suffit à rendre compte de l'existence d'un tel système binaire, ou l'affectation à l'un ou l'autre pôle de catégories (chaud/froid, actif/passif, etc...)...
- ... elle n'explique pas pourquoi ces catégories sont hiérarchisées toujours au profit du pôle masculin
- Ainsi, si comme en Inde ou en Chine « actif » est une catégorie associée au pôle féminin, c'est la passivité qui va être valorisée comme maîtrise de soi...

La notion d'identité et de différence est la notion centrale sur laquelle le reste est bâti

- Restait à expliquer pourquoi la valence différentielle des sexes se traduisait universellement par la domination masculine
- Cette valence différentielle repose encore sur les notions d'identité et de différence, constituent un ressort essentiel de toute pensée classificatoire et est issue de l'observation de la différence sexuée..
- ... mais si l'observation suffit à rendre compte de l'existence d'un tel système binaire, ou l'affectation à l'un ou l'autre pôle de catégories (chaud/froid, actif/passif, etc..)...
- ... elle n'explique pas pourquoi ces catégories sont hiérarchisées toujours au profit du pôle masculin
- Ainsi, si comme en Inde ou en Chine « actif » est une catégorie associée au pôle féminin, c'est la passivité qui va être valorisée comme maîtrise de soi...
- Expliquer cette hiérarchie suppose la prise en compte d'un élément supplémentaire

... et cet élément est le privilège exorbitant qu'ont les femmes d'enfanter le même et le différent

... et cet élément est le privilège exorbitant qu'ont les femmes d'enfanter le même et le différent

- En l'absence de toute connaissance du rôle des gamètes, comment expliquer ce privilège ?

... et cet élément est le privilège exorbitant qu'ont les femmes d'enfanter le même et le différent

- En l'absence de toute connaissance du rôle des gamètes, comment expliquer ce privilège ?
- Les réponses renvoient toutes à deux modèles :

... et cet élément est le privilège exorbitant qu'ont les femmes d'enfanter le même et le différent

- En l'absence de toute connaissance du rôle des gamètes, comment expliquer ce privilège ?
- Les réponses renvoient toutes à deux modèles :
 - Les femmes sont dotées à la naissance d'homoncules placées dans leur ventre par Dieu, des génies, des ancêtres, et les hommes doivent arroser ces graines...

... et cet élément est le privilège exorbitant qu'ont les femmes d'enfanter le même et le différent

- En l'absence de toute connaissance du rôle des gamètes, comment expliquer ce privilège ?
- Les réponses renvoient toutes à deux modèles :
 - Les femmes sont dotées à la naissance d'homoncules placées dans leur ventre par Dieu, des génies, des ancêtres, et les hommes doivent arroser ces graines...
 - Le deuxième modèle que nous retrouvons dans la tradition aristotélicienne – et qui est aussi présent chez les Samo, les Iroquois..., met la capacité de faire des enfants et notamment des fils, dans le sperme masculin : le corps féminin, pure matière proliférante, doit être dominé par le principe masculin pour ne pas donner lieu à des naissances monstrueuses – en premier lieu à une naissance de filles

... et cet élément est le privilège exorbitant qu'ont les femmes d'enfanter le même et le différent

- En l'absence de toute connaissance du rôle des gamètes, comment expliquer ce privilège ?
- Les réponses renvoient toutes à deux modèles :
 - Les femmes sont dotées à la naissance d'homoncules placées dans leur ventre par Dieu, des génies, des ancêtres, et les hommes doivent arroser ces graines...
 - Le deuxième modèle que nous retrouvons dans la tradition aristotélicienne – et qui est aussi présent chez les Samo, les Iroquois..., met la capacité de faire des enfants et notamment des fils, dans le sperme masculin : le corps féminin, pure matière proliférante, doit être dominé par le principe masculin pour ne pas donner lieu à des naissances monstrueuses – en premier lieu à une naissance de filles
- Ces deux modèles ont en commun d'opérer un retournement qui place entre les mains des hommes l'initiative et la responsabilité de la procréation : aux femmes la matière brute, aux hommes le souffle de la vie...

... et cet élément est le privilège exorbitant qu'ont les femmes d'enfanter le même et le différent

- En l'absence de toute connaissance du rôle des gamètes, comment expliquer ce privilège ?
- Les réponses renvoient toutes à deux modèles :
 - Les femmes sont dotées à la naissance d'homoncules placées dans leur ventre par Dieu, des génies, des ancêtres, et les hommes doivent arroser ces graines...
 - Le deuxième modèle que nous retrouvons dans la tradition aristotélicienne – et qui est aussi présent chez les Samo, les Iroquois..., met la capacité de faire des enfants et notamment des fils, dans le sperme masculin : le corps féminin, pure matière proliférante, doit être dominé par le principe masculin pour ne pas donner lieu à des naissances monstrueuses – en premier lieu à une naissance de filles
- Ces deux modèles ont en commun d'opérer un retournement qui place entre les mains des hommes l'initiative et la responsabilité de la procréation : aux femmes la matière brute, aux hommes le souffle de la vie...
- Et les règles sociales de l'alliance, qui impliquent très majoritairement l'échange des femmes par les hommes entre eux, complètent ce dispositif, fondant le social, mais opérant au passage une redistribution des capacités génésiques des femmes

La domination masculine : un socle inébranlable ?

La domination masculine : un socle inébranlable ?

- Fondée sur la fécondité, cette domination peut être ébranlée en ce point par la contraception et la maîtrise par les femmes de leur propre fécondité.. Qui ne les conduit pas pour autant à l'isomorphisme ou à l'indifférenciation.

La domination masculine : un socle inébranlable ?

- Fondée sur la fécondité, cette domination peut être ébranlée en ce point par la contraception et la maîtrise par les femmes de leur propre fécondité.. Qui ne les conduit pas pour autant à l'isomorphisme ou à l'indifférenciation.
- Les systèmes de parenté n'en paraissent pas moins fondé sur le principe de la domination masculine, sur la domestication du privilège d'enfanter le même et le différent, artefacts complexes construits pour rendre compte du fait ... que ce sont les femmes qui font les enfants !